

Cahier des charges

de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Formation des cadres sportifs

Discipline :

Athlétisme

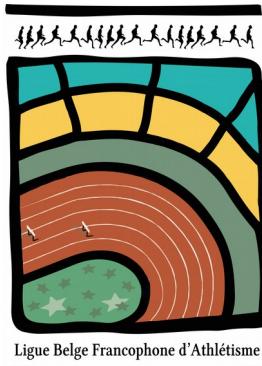
Niveau :

Moniteur Sportif Educateur en athlétisme, option Demi-Fond,
Fond, Steeple et Hors-Stade*

Organisme délégataire :

Ligue Belge Francophone d'Athlétisme

2.0 avalisée en Commission Pédagogique Mixte du /03/2019



* Dans le présent référentiel, le masculin a été employé à titre épicène

ADEPS

Opérateur de formation **LBFA**

Table des matières du cahier des charges Moniteur Sportif Éducateur Demi-Fond, Fond, Steeple et Hors-stade

0 INTRODUCTION DU CAHIER DES CHARGES / REFERENTIEL DE FORMATION.....	5
1 DONNÉES ADMINISTRATIVES.....	6
1.1 Informations concernant l'opérateur délégué à la rédaction	6
1.2 Introduction générale de la formation.	7
1.3 Homologation et certification	7
2 REFERENTIEL « FONCTION ET COMPÉTENCES » : DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCÉES ET COMPÉTENCES REQUISES.....	9
Vocation pédagogique	9
2.1 MONITEUR SPORTIF ÉDUCATEUR	10
2.1.1 Prérequis du MONITEUR SPORTIF ÉDUCATEUR en Athlétisme	10
2.1.2 Profil de fonction du MONITEUR SPORTIF ÉDUCATEUR en Athlétisme	10
2.1.3 Public cible du MONITEUR SPORTIF ÉDUCATEUR en Athlétisme	10
2.1.5 Cadre d'autonomie et de responsabilité du MONITEUR SPORTIF ÉDUCATEUR en Athlétisme.	11
3 DESCRIPTION DES MODALITÉS PRÉALABLES A L'ORGANISATION DE LA FORMATION MONITEUR SPORTIF ÉDUCATEUR Option Demi-Fond, Fond, steeple et Hors-Stade en athlétisme.....	12
3.1 Schéma de bas d'organisation de la formation	12
3.2 Informations à fournir par l'opérateur de formation	12
3.3 Durée théorique de la formation Moniteur Sportif Éducateur Option Demi-Fond, Fond, steeple et Hors-Stade :	13
3.4 Test préliminaire ou probatoire à la formation	13
3.5 Documents administratifs à fournir par le candidat	13
3.6 Modalités d'inscription (préalable et définitive).	13
3.7 Droit de rétractation	14
3.8 Protection des données personnelles	14
3.9 Modalités diverses	14
3.10 Prérequis à l'homologation / à la certification du brevet MS Éducateur en Athlétisme	15
4 REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPÉCIFIQUES.....	16
4.1 Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif :	17
4.1.1 CS_211 Organisation des structures fédérales :	18
4.1.2 CS_212 Règlement technique: 23	
4.2 Thématique 2 : Didactique et méthodologie (connaissances et savoirs théoriques à maîtriser).	28
4.2.1 CS_221 Méthodologie et gestion de groupe :	29
4.2.2 CS222_Technologie au service de l'athlétisme :	34
4.2.3 CS_223_Stage Didactique :	39
4.2.4 CS_224 Particularités des disciplines:	44
4.2.5 CS_225 Techniques spécifiques par discipline :	49

4.3 Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance sportive.	54
4.3.1 CS_231 Musculation de base :	55
4.3.2 CS_232 Stretching :	60
4.3.3 CS_233 Qualités physiques et leur efficacité :	65
4.3.4 CS_234 Programmation : périodisation et organisation annuelle :	70
4.3.5 CS_235 Moyens et formes d'entraînements :	75
4.3.6 CS_236 Évaluation de l'entraînement :	80
4.3.7 CS_237 Applications : travaux pratiques :	85
4.3.8 CS_238 Renforcement musculaire spécifique:	90
4.4 Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs.	95
4.4.1 CS_241 Sécurité_Athlétique :	96
4.5 Tableau synthèse « charge théorique de travail » du niveau de formation Moniteur Sportif Éducateur Option Demi-Fond, Fond, steeple et Hors-Stade :	101
4.6 Tableau synthèse des pondérations modules vs thématiques & thématiques vs cursus Moniteur sportif Éducateur Option Demi-Fond, Fond, steeple et Hors-Stade	102
4.7 Tableau synthèse des titres/qualifications et expériences utiles à la fonction d'intervenant dans le dispositif de formation Moniteur Sportif Éducateur Option Demi-Fond, Fond, steeple et Hors-Stade .	103
4.8 <i>Synthèse des diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit pour la formation Moniteur Sportif Option Demi-Fond, Fond, steeple et Hors-Stade</i>	105
5 RÉFÉRENTIEL FORMATION : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES PÉDAGOGIQUES.....	107
5.1 Présentation du stage	107
5.2 Dossier de stage	107
5.2.1 Signalétiques	107
5.2.2 Cahier/Carnet de stage	108
5.2.3 Rapport de stage	108
5.3 Règles concernant les Maîtres de Stages	109
5.4 Acceptation potentielle des Maîtres de Stages	109
5.5 Endroits et niveaux de Stages	109
5.6 Évaluation du stage et du cahier de stage	109
6 RÉFÉRENTIEL « ÉVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITÉS D'ÉVALUATION.....	110
6.1 Délai d'organisation des évaluations	110
6.2 Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect	110
6.2.1 Présences au cours	110
6.2.2 Autres modalités à décrire	110
6.3 Publicité des accès aux évaluations	111
6.4 Publicité des modalités lors d'absences aux évaluations	111
6.5 Nombre de sessions d'évaluation	111
6.6 Constitution du Jury d'évaluation	112
6.7 Décisions et délibérations du jury d'évaluation (Procès Verbal)	112

6.8 Motivation du résultat en délibération	112
6.9 Procédure de communication des résultats auprès de l'AG Sport	114
6.10 Procédure de communication des résultats aux candidats	114
6.11 Recours et procédures	115
7 CONDITIONS DE DISPENSES ET D'ÉQUIVALENCES DE DIPLÔMES (Belgique ou étranger)	117
7.1 Conformité des dossiers VAFE à introduire	117
7.2 Valorisation des Acquis de Formation (VAF)	118
7.2.1 Base / recevabilité de la demande de VAF	118
7.2.2 Éléments à présenter pour une VAF	118
7.3 Valorisation des Acquis d'Expériences (VAE)	120
7.3.1 Base de la demande / recevabilité de VAE	120
7.3.2 Éléments à présenter pour une VAE	121
7.4 Frais de procédure pour une VAFE	122
7.5 Procédures administratives VAFE (Où, comment et quand envoyer le dossier ?)	122
7.5.1 Où envoyer le dossier VAFE ?	122
7.5.2 Comment envoyer le dossier VAFE ?	122
7.5.3 Quand solliciter un dossier VAFE ?	123
7.6 Analyse concernant la demande de VAFE	123
7.7 Décisions concernant la demande de VAFE	123
7.8 Valorisation des anciennes formations spécifiques ADEPS	124
7.8.1 Cours généraux :	124
7.8.2 Cours spécifiques	124
7.9 Tableau synthèse complet des procédures "VAFE"	126
8 REFERENTIEL « CERTIFICATION » : DESCRIPTION DES RÈGLES D'HOMOLOGATION ET D'OBTENTION DES BREVETS	127
9 ANNEXES	128
9.1 Convention de Stage	128
9.2 Fiche de guidance	131
9.3 Fiche de préparation de séance	133
9.4 Évaluation journalière du stage didactique	136
9.5 Évaluation finale du stage didactique	137

0 INTRODUCTION DU CAHIER DES CHARGES / REFERENTIEL DE FORMATION

Le cahier des charges constitue la référence légale (voir ci-dessous points de référence décrétiaux) dans laquelle chaque opérateur de formation et chaque candidat trouvera les informations concernant le dispositif de formation pour devenir cadre sportif certifié par l'Administration Générale du Sport. Y figurent entre autres les droits et devoirs des candidats, de l'AG Sport ainsi que des opérateurs de formations, mais aussi les relations entre les parties prenantes de l'ensemble du dispositif. Plus spécifiquement pour le candidat, les informations sur les moyens d'inscription et de communication avec tout opérateur reconnu comme "délégué de la formation" seront explicitées.

Le cahier des charges constitue donc la référence légale à laquelle chaque opérateur de formation (« *fédération ou institution déléguée pour l'organisation des formations de cadres ainsi que des formations reconnues* ») doit se conformer en matière de formations de cadres.

Les points de référence décrétiaux sont évoqués dans le décret du 08/12/06 :

« *Art. 41. § 1er. Le Gouvernement désigne les fédérations et les associations habilitées à organiser les formations qui leur sont spécifiques. Après consultation de la fédération ou de l'association désignée, il arrête pour chaque type et chaque niveau de formation un cahier des charges portant sur :*

- 1° Les champs de compétences;*
- 2° Les modalités d'organisation;*
- 3° Le programme et le contenu;*
- 4° Les conditions d'accès;*
- 5° Les modalités de l'évaluation;*
- 6° Les qualifications et/ou, le cas échéant, l'expérience utile exigées des intervenants;*
- 7° Les conditions de dispenses de modules de formation;*
- 8° Les modalités de l'homologation des brevets. »*

Chaque opérateur de formation délégué reconnu est invité à :

- se référer adéquatement au cahier des charges référentiel,
- indiquer comment il va répondre aux orientations pédagogiques imposées,
- développer l'application des diverses procédures explicitées.

In fine, ce cahier des charges / référentiel de formation permet à l'Administration Générale du Sport de veiller à la qualité méthodologique et organisationnelle des formations qu'elle reconnaît et certifie.

Dans ce référentiel, sont notamment utilisés à titre épícène les termes : candidat, moniteur sportif, cadre sportif, chargé de cours,...

1 DONNÉES ADMINISTRATIVES

1.1 Informations concernant l'opérateur délégué à la rédaction

L'opérateur :

Ligue Belge Francophone d'Athlétisme (L.B.F.A.) a.s.b.l

Avenue de Marathon 119/D
1020 BRUXELLES

Thibaut Duval (coordonnateur des formations LBFA)
✉ thibaut.duval.formations.lbfa@gmail.com

Frédérique Deroubaix (secrétariat)
✉ f.deroubaix@skynet.be
02/474 72 02

L'A.D.E.P.S. :

Fédération Wallonie Bruxelles
Direction Générale du Sport
Cellule formation des cadres sportifs

Boulevard Léopold II, 44
1080 BRUXELLES

Valéry Gérard
✉ adeps.coursgeneraux@cfwb.be
02/413 20 76
Fax 02/413 29 10

Le conseiller pédagogique :

Serge Moreaux
✉ serge.moreaux@skynet.be
0477/24 63 23

1.2 Introduction générale de la formation.

La réforme mise en place en 2012 vise à obtenir une meilleure reconnaissance et crédibilité des métiers du Sport à travers la formation fédérale. Elle intègre le Cadre Européen de Certification (CEC)

Types de formations :

1. Moniteur Sportif Initiateur (M.S. Ini) - incluant Moniteur Sportif Animateur (M.S. Ani)
2. Moniteur Sportif Éducateur (M.S. Edu)
3. Moniteur Sportif Entraîneur (M.S. Train)

Chaque candidat peut choisir sa filière en début de formation ; orienté vers les jeunes avec Moniteur Sportif Animateur et Moniteur Sportif Initiateur ou orienté vers une spécialité/option avec des athlètes en construction via Moniteur Sportif Éducateur. Enfin la formation Moniteur Sportif Entraîneur permet un approfondissement du niveau Moniteur Sportif Éducateur dans une spécialité et ce pour optimaliser l'entraînement (orienté vers le haut niveau).

Ce cahier des charges est d'application pour la formation de **Moniteur Sportif Éducateur Option Demi-Fond, Fond, steeple et Hors-Stade** pour les années 2019 et après

Outre les cours généraux de l'ADEPS, le cursus de formation de Moniteur Sportif Éducateur Option Demi-Fond, Fond, steeple et Hors-Stade, comprend le passage des modules 1.4 (une pratique en toute sécurité : les 1^{ers} soins en milieu sportif) et 232 (Aspects émotionnels et environnementaux de la performance sportive) et des 16 modules des cours spécifiques.

La formation Moniteur Sportif Éducateur fait référence à des méthodes de pratiques et d'enseignement, d'éducation et de formation. C'est enseigner, transmettre un savoir ou une expérience par des méthodes adaptées à un individu ou à un groupe d'individus.

Le contenu de la formation spécifique en athlétisme est organisé sous forme de modules de formation (unités indépendantes et identifiables de contenus de formation) repris dans cinq thématiques différentes identiques à celles des Cours Généraux de l'ADEPS :

- Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif
- Thématique 2 : Didactique et méthodologie
- Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance
- Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs
- Thématique 5 : Éthique et déontologie

1.3 Homologation et certification

Les brevets de Moniteur Sportif Éducateur sont homologués/certifiés, et donc reconnus, par la Fédération Wallonie-Bruxelles au terme du cursus complet.

La réussite des cours généraux (ou leur validation par voie de valorisation d'acquis de formation - voir section 7) correspond à la validation de la première étape du cursus de formation en vue de l'obtention du

brevet. La validation des cours généraux est opéré exclusivement et directement par le service formation des cadres de l'AG Sport.

A l'issue de la réussite des cours généraux, le candidat obtient une attestation (bulletin personnalisé), donnant accès à la seconde étape de la formation (les cours spécifiques). L'AG Sport délivre une attestation de réussite. La réussite des cours généraux n'équivaut donc pas à une homologation de brevet !

La réussite des cours spécifiques correspond à la validation de la seconde étape du cursus de formation en vue de l'obtention du brevet.

La validation du module « *Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif* » (opéré par un opérateur reconnu par l'AG Sport) constitue aussi un prérequis à la certification / à l'homologation de tout brevet Moniteur Sportif Initiateur par l'Administration Générale du Sport (brevet à vocation pédagogique).

En résumé, un parcours de formation de Moniteur Sportif Éducateur sera homologué / certifié par l'Administration Générale du Sport par la délivrance d'un brevet après la validation de 4 phases : étapes :

Les cours généraux (prérequis aux cours spécifiques)

Les cours spécifiques

Le module « *Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif* ». Ce module peut être suivi à tout moment du parcours de formation.

Le module « *Aspects psychosocials et environnementaux de la performance sportive* ». Ce module peut être suivi à tout moment du parcours de formation.

2 REFERENTIEL « FONCTION ET COMPÉTENCES » : DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCÉES ET COMPÉTENCES REQUISES.

Ce chapitre répond à l'Art. 41. § 1^{er} du décret du 8 décembre 2006, aux points 1 (les champs de compétences) et 4 (les conditions d'accès).

La formation spécifique dispensée par l'opérateur délégataire de formation doit impérativement se référer aux profils de compétences générales de chaque niveau de qualification des cadres sportifs, fixés par l'AG Sport de la Fédération Wallonie Bruxelles. Ces profils doivent être adaptés aux spécificités de la (des) discipline(s) auquel / auxquelles le présent référentiel de formation fait référence.

Vocation pédagogique

La formation de cadres sportifs à vocation pédagogique fait référence à des méthodes et pratiques d'enseignement, d'éducation et de formation. C'est enseigner, transmettre un savoir ou une expérience par des méthodes adaptées à un individu ou un groupe d'individus.

La formation d'un cadre sportif à **vocation pédagogique** recouvre quatre niveaux de qualifications indépendants, non obligatoirement hiérarchisés au niveau spécifique.

MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR : *Animer à la pratique sportive*

MONITEUR SPORTIF INITIAUTEUR : *Animer - Initier - Fidéliser à la pratique sportive*

MONITEUR SPORTIF ÉDUCATEUR : *Former et consolider les bases de la performance*

MONITEUR SPORTIF ENTRAÎNEUR : *Systématiser et optimiser l'entraînement pour performer*

Tous ces niveaux de qualification sont structurés en fonction :

- de prérequis : *compétences préalables à la formation*
- du profil de fonction : *capacité d'appliquer, d'utiliser des connaissances (savoirs), aptitudes (savoir-faire) et attitudes (savoir-être) de façon intégrée pour agir dans un contexte défini (éducation, travail, développement personnel ou professionnel).*
- du public cible : *public à charge du cadre sportif*
- du cadre d'intervention : *cadre, domaine et lieu où se déroule la fonction*
- du cadre d'autonomie et de responsabilité : *cadre, contexte, niveaux d'autonomie et de responsabilité par rapport à la fonction*

Afin de pouvoir constituer les modules de formation (unités indépendantes et identifiables de contenus de formation), chaque niveau de qualification indépendant est envisagé sous l'angle de 5 thématiques :

- Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif
- Thématique 2 : Didactique et méthodologie
- Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance
- Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs
- Thématique 5 : Éthique et déontologie

2.1 MONITEUR SPORTIF ÉDUCATEUR

2.1.1 Prérequis du MONITEUR SPORTIF ÉDUCATEUR en Athlétisme

- Être âgé d'au moins 21 ans au début de la formation
- Être en ordre d'affiliation à la LBFA ou dans une Fédération régionale, nationale ou internationale reconnue.
- Avoir réussi les cours généraux de l'ADEPS pour le niveau : Moniteur Sportif Initiateur.
- Avoir réussi les cours généraux de l'ADEPS pour le niveau : Moniteur Sportif Éducateur.

2.1.2 Profil de fonction du MONITEUR SPORTIF ÉDUCATEUR en Athlétisme

- Fidéliser à la pratique de l'athlétisme ;
- Faire prendre du plaisir dans l'apprentissage et la formation athlétique ;
- Parfaire l'apprentissage des fondamentaux d'une discipline sportive spécifique ;
- Déetecter le niveau des pratiquants et le talent sportif ;
- Assurer la formation technique complète d'athlètes ;
- Mettre en œuvre la programmation de l'entraînement à partir de cadets dans une famille de spécialités ;
- Consolider les bases de la performance ;
- Animer et motiver à la pratique de l'athlétisme ;
- Perfectionner les habiletés motrices spécifiques ;
- Intégrer et renforcer les qualités mentales, cognitives et émotionnelles dans et par l'activité athlétique.
- S'intégrer dans une équipe pour un encadrement athlétique performant.

2.1.3 Public cible du MONITEUR SPORTIF ÉDUCATEUR en Athlétisme

- Athlètes à partir de cadets en phase de formation des fondamentaux de la famille de disciplines athlétiques spécifiques ;
- Athlètes à partir de cadets en phase de perfectionnement ;

2.1.4 Cadre d'intervention du MONITEUR SPORTIF ÉDUCATEUR en Athlétisme.

- Le Moniteur Sportif Éducateur sera capable d'utiliser toutes les formes d'apprentissage. Il aura les connaissances pour enseigner les techniques fondamentales et mettre en application les données et informations accumulées lors de la formation et du stage didactique. Il pourra intervenir dans toute action du domaine de l'entraînement (initiations dans sa spécialité, perfectionnement et base de l'entraînement).
- Dans les clubs d'athlétisme ;
- Dans les programmes ADEPS de perfectionnement de l'athlétisme ;
- Dans les associations sportives diverses ;
- Dans les communes (activité de quartier, plaine sportive, etc.) ;
- Lors des journées fédérales ;
- Lors des stages fédéraux.

2.1.5 Cadre d'autonomie et de responsabilité du MONITEUR SPORTIF ÉDUCATEUR¹ en Athlétisme.

- Agir avec une marge d'initiative étendue dans des situations caractéristiques au sein d'un domaine d'encadrement et/ou de formation dans lesquelles les changements sont imprévisibles, avec une responsabilité complète de son travail.

¹ Voir descripteurs génériques du CFC - Annexe 1^{ère} - Moniteur Belge 15.05.2015

3 DESCRIPTION DES MODALITÉS PRÉALABLES A L'ORGANISATION DE LA FORMATION MONITEUR SPORTIF ÉDUCATEUR Option Demi-Fond, Fond, steeple et Hors-Stade en athlétisme.

Ce chapitre répond à l'Art. 41. § 1^{er} du décret du 8 décembre 2006, aux points 2 (les modalités d'organisation) et 4 (les conditions d'accès).

3.1 Schéma de bas d'organisation de la formation

- Les cours spécifique athlétisme sont organisés par le département « Formation des cadres » de la LBFA, sauf protocole d'accord et délégation à un opérateur reconnu par l'AG Sport.
- Toutes les informations organisationnelles sont présentées sur le site de la LBFA www.lbfa.be sous l'onglet formations.
- Toutes les informations sont communiquées aux clubs de la LBFA via l'avis aux cercles et la newsletter Formations LBFA.
- Programmation des sessions :
Moniteur Sportif Éducateur : une session est organisée chaque année. L'ouverture de celle-ci se fera pour un minimum de 6 candidats, sauf dérogation.
- Présentation du schéma organisationnel général du dispositif de formation.

3.2 Informations à fournir par l'opérateur de formation

Formation Moniteur Sportif Éducateur en Athlétisme

- Critères d'accès à la formation :
 1. Le candidat doit être âgé de 21 ans dans l'année de la formation;
 2. Le candidat ne peut être sous l'effet d'une suspension émise par sa fédération ;
 3. Le candidat doit être en ordre d'affiliation dans un club de la LBFA ; si tel n'est pas le cas, l'opérateur de formation prendra une assurance spécifique pour le candidat (celle-ci étant prévu dans des frais d'inscription plus élevés).
- Le candidat doit remplir le formulaire d'inscription en ligne.
- La date limite d'inscription est fixée au plus tard aux deux semaines précédentes du début de la formation. Il est possible qu'en cas de forte affluence, les inscriptions à la formation soient clôturées prématurément et ce afin de garantir la qualité de cette formation.
- L'inscription sera définitive, lorsque le candidat aura satisfait aux différents critères d'accès et payer les droits d'inscriptions à la formation (par versement bancaire sur le compte de l'opérateur de formation).
- L'opérateur de formation se réserve le droit d'annuler une session de cours par manque de candidat.
- Les candidats viendront avec une tenue sportive adaptée à la pratique athlétique, pour l'ensemble de la formation.

3.3 Durée théorique de la formation Moniteur Sportif Éducateur Option Demi-Fond, Fond, steeple et Hors-Stade :

- o La durée théorique de la formation est de **82h00** en présentiel (présence aux cours dispensés par un formateur), réparties sur plusieurs jours définis au préalable (week-end ou semaine).
- o Le nombre d'heure théorique d'examen est de **2h55**
- o La charge théorique de travail en non présentiel est en moyenne (suivant les candidats) estimée à **91h00**.
- o La charge théorique de travail totale, présentiel (non obligatoire) et non présentiel est estimée à **173h00**.
- o **Un tableau détaillant cette charge de travail est présenté à la section 4**

3.4 Test préliminaire ou probatoire à la formation

- o L'accès à la formation ne nécessite pas l'obtention du brevet Moniteur Sportif Initiateur, mais pour garantir un niveau de connaissance minimale, toute personne candidate à la formation de moniteur sportif éducateur devra prouver 5 années de pratique comme athlète ou 3 années d'activité comme « entraîneur » dans un club d'athlétisme.
- o Néanmoins si le candidat ne peut fournir de preuve d'activité, une session de mise à jour sera organisée pour les modules *CS125* et *CS135* du cursus Moniteur Sportif Initiateur.

3.5 Documents administratifs à fournir par le candidat

- o Fiche d'inscription dûment complétée
- o Preuve d'affiliation à une Fédération d'Athlétisme régionale, nationale ou internationale reconnue si le candidat n'est pas membre de la LBFA.
- o Copie de sa carte d'identité
- o Preuve d'acquittement des droits d'inscriptions et d'homologation
- o Preuve de réussite ou de dispense des Cours Généraux Moniteur Sportif Initiateur et Moniteur Sportif Éducateur

3.6 Modalités d'inscription (préalable et définitive).

- o Les dates, horaires, lieux et autres renseignements importants quant à l'information des sessions de formation se fera via le site internet de la LBFA www.lbfa.be sous l'onglet formations.
- o Les montants et modalités de paiement des droits d'inscription pour chaque niveau de formation seront communiqués sur le site internet www.lbfa.be ou par tout autre opérateur officiellement reconnu par l'AG sport.
- o Les procédures d'inscription sont explicitées sur le site internet www.lbfa.be ou par tout autre opérateur officiellement reconnu par l'AG sport.
- o Les demandes d'inscription sont traitées par ordre de réception, un mail de confirmation de la demande est envoyé automatiquement.
- o Un mail d'officialisation est envoyé aux candidats en ordre de paiement des droits d'inscription.
- o Un mail de « rappel » est envoyé aux candidats qui ne sont pas en ordre de paiement.
- o L'inscription définitive aux formations est conditionnée au paiement total des droits d'inscriptions ad hoc.
- o Dans la semaine qui précède le 1er cours, un mail d'invitation, mentionnant toutes les informations sur l'organisation, est envoyé aux candidats.

3.7 Droit de rétractation

- Une demande de remboursement peut-être exceptionnellement invoquée au maximum 7 jours AVANT la date du 1er cours.
- La légitimité du motif de remboursement est appréciée par la LBFA.
- La LBFA se réserve le droit de refuser tout motif qu'il considère comme non impérieux.
- Toute éventuelle demande relève de l'exceptionnel et sera traitée en conséquence.
- Toute demande de remboursement de l'inscription ne peut nullement s'envisager lorsque la date des 7 jours avant la date du 1er cours est atteinte.
- Le droit d'inscription lui sera remboursé dans les 30 jours ouvrables après la date du 1er cours.

3.8 Protection des données personnelles

- Lors d'une inscription aux cours spécifiques (VAFE - cours - évaluations - ...) vous signifiez que vous acceptez les conditions concernant la gestion et la communication potentielle de vos données personnelles.
- Vos données à caractère personnel sont stockées sur des serveurs gérés par LBFA.
- Lors de l'inscription en ligne (ou par d'autres biais) diverses informations de données personnelles sont sollicitées auprès du candidat : Nom, Prénom, date de naissance, adresse, téléphone, adresse mail, niveau d'études, discipline sportive
- L'adresse mail sera utilisée pour notre newsletter Formations à la LBFA.
- L'opérateur de formation se réserve le droit de communiquer les noms et coordonnées des candidats lauréats à l'AG Sport pour procéder à l'homologation du brevet en cas de réussite.
- Cet échange d'information se fait dans le seul but de gérer une base de données commune pour la gestion des candidats à une formation spécifique, et sans aucun but commercial.
- Chaque candidat peut refuser cette disposition en prenant contact de façon formelle avec l'opérateur de sa formation.
- Chaque candidat a le droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données.
- Vos données personnelles sont conservées de manière illimitée en interne de l'opérateur de formation afin d'avoir une traçabilité concernant votre parcours de formation.
- Pour toute demande spécifique au RGPD (Révision Générale de Protection des Données) voici les coordonnées de la personne de référence au sein de l'opérateur de formation : Christel Durant - christel.durant@skynet.be

3.9 Modalités diverses

- Tous les documents et évaluations sont exclusivement réalisés en français.
- Tout candidat Moniteur Sportif Éducateur doit avoir un niveau minimum de compétences langagières en français. Ces niveaux minima requis sont identifiés dans le Cadre Européen commun de référence pour les langues.
 - Compréhension à l'écoute : compétence minimale de niveau B2²
 - Compréhension à la lecture : compétence minimale de niveau B1³
 - Compétence à l'écriture : compétence minimale de niveau B1⁴

² Je peux comprendre des conférences et des discours assez longs et même suivre une argumentation complexe si le sujet m'en est relativement familier.

³ Je peux comprendre des textes rédigés essentiellement dans une langue courante ou relative à mon travail. Je peux comprendre la description d'événements, l'expression de sentiments et de souhaits dans des lettres personnelles.

⁴ Je peux écrire un texte simple et cohérent sur des sujets familiers ou qui m'intéressent personnellement.

- Tout handicap ou difficultés particulières doivent être communiqués préalablement (lors de l'inscription) afin que l'opérateur de formation puisse analyser la situation.
- L'opérateur de formation ne pourra nullement être tenu pour responsable si une solution adaptée ne peut être trouvée pour le candidat demandeur.
- Tout candidat qui ne respecterait pas les codes éthiques notamment repris au sein de la Charte du mouvement sportif de la Fédération Wallonie-Bruxelles⁵ et/ou de Fair-play au cours des formations ou des évaluations pourrait être sanctionné. Des mesures pouvant aller jusqu'à l'annulation de la formation ou l'évaluation du (des) candidat(s) en cause sont envisageables et ce sans possibilité de recours ou de remboursement.

3.10 Prérequis à l'homologation / à la certification du brevet MS Éducateur en Athlétisme

Le module de formation qui traite des aspects sécuritaires et préventifs, ainsi que le module qui traite de la psychologie appliquée à la performance sportive constituent des prérequis à la certification / à l'homologation de tout brevet Moniteur Sportif Initiateur par l'Administration Générale du Sport (brevet à vocation pédagogique).

Concrètement pour le module 1.4 « une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif », tout candidat à l'homologation / la certification d'un brevet à vocation pédagogique par l'Administration Générale du Sport de la FWB pourra valider cette formation sécuritaire avant, pendant ou après sa formation spécifique disciplinaire.

Il en va de même pour le module 232 « Aspect psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive », tout candidat à l'homologation / la certification d'un brevet à vocation pédagogique par l'Administration Générale du Sport de la FWB pourra valider cette formation avant, pendant ou après sa formation spécifique disciplinaire.

Les informations se trouvent sur le site ADEPS en cliquant sur ce lien direct : <http://www.sport.cfwb.be/index.php?id=4106>

⁵

Voir « Charte - Vivons Sport » <http://www.sport-adeps.be/index.php?id=4667>.

4 REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPÉCIFIQUES

Cette section répond à l'Art. 41. S 1^{er} du décret du 8 décembre 2006, aux points 3 (le programme et le contenu), 5 (les modalités de l'évaluation) et 6 (les qualifications et/ou, le cas échéant, l'expérience utile exigées des intervenants).

Les programmes et contenus de formation sont revus après chaque édition de formation afin d'adapter et d'améliorer continuellement ceux-ci, et notamment pour qu'ils soient en adéquation avec les réalités / les besoins du terrain. Des évaluations avec les chargés de cours, avec les candidats (par exemples formulaires type « enquête de satisfaction » à compléter en fin de formation, ...), avec les opérateurs de la formation (mais aussi avec d'autres opérateurs de formation ...), des discussions en Commission Pédagogique Mixte, ... sont de bons moyens en vue de l'amélioration de ces formations.

Les modules de formation au regard de chaque thématiques de ce niveau de qualification sont inventoriés sous forme d'un tableau synoptique repris ci-dessous.

Thématique 1 Cadre institutionnel et législatif	Thématique 2 Didactique et méthodologie	Thématique 3 Facteurs déterminants de l'activité et de la performance sportive	Thématique 4 Aspects sécuritaires et préventifs	Thématique 5 Cadre éthique et déontologie
CG 2.1.1 (1h) Statut juridique des clubs et des fédérations	CG 2.2.1 (2h) Introduction à l'évaluation des facteurs de performance	CG 2.3.1 (2h30) Définitions des facteurs de la performance sportive	CG 2.4.1 (5h) Prévention des blessures du geste sportif	CG 2.4.1 (1h30) Attitudes du cadre sportif face aux assuétudes
CG 2.1.2 (1h30) Responsabilité civile et pénale du cadre sportif à vocation pédagogique	CG 2.2.2 (4h30) Principes méthodologiques du perfectionnement et de l'entraînement sportif	CG 2.3.2 (4h + 4h TP*) Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive	Module 1.4 (8h) Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif	
CG 2.1.3 (1h30) Lutte contre le dopage : entre prévention et répression	CG 2.2.3 (1h30) Mon intervention au cours d'un entraînement	CG 2.3.3 (5 h) La machine humaine à l'effort		Module à valider
CS 2.1.1 (1h) Organisation des structures fédérales	CS 2.2.1 (1h) Méthodologie et gestion de groupe	CG 2.3.4 (3 h) Introduction à l'analyse du mouvement et du geste sportif		
CS 2.1.2 (2h) Règlement technique	CS 2.2.2 (2h) Technologie au service de l'athlétisme	CG 2.3.5 (1h) Déficiences et pratiques sportives : prise en charge spécifique de l'athlète		
	CS 2.2.3 (21h) Stage didactique	Module 2.3.2 * (4h) Aspect psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive		
	CS 2.2.4 (6h) Particularités des disciplines	CS 2.3.1 (4h) Musculation de base		
	CS 2.2.5 (10h) Techniques spécifiques par discipline	CS 2.3.2 (2h) Stretching		
		CS 2.3.3 (6h) Qualités physiques et leur efficacité		
		CS 2.3.4 (8h) Programmation : périodisation et organisation annuelle		
		CS 2.3.5 (6h) Moyens et formes d'entraînements		
		CS 2.3.6 (4h) Évaluation de l'entraînement (tests)		
		CS 2.3.7 (5h) Applications : travaux pratiques		
		CS 2.3.8 (4h) Renforcement musculaire spécifique		

Légende :

Modules à valider au cours du cursus pour homologation
Modules Moniteur Sportif Éducateur option DF
Modules Moniteur Sportif Éducateur communs à toutes les options

4.1 Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif :

- *Objectifs généraux :*

Les **objectifs** généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

- Se situer dans le cadre institutionnel régissant le sport dans la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Situer la LBFA dans un contexte national et international.
- *Pondération de l'évaluation de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » dans le cursus de formation : 5%*
- *Nombre de modules de cours de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » : 2*
- *Identification des modules de cours de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif »:*
 - CS211_ Cursus des structures fédérales
 - CS212_ Règlement technique

4.1.1 CS 211 Organisation des structures fédérales :

▪ Résumé

Cette unité de formation porte sur l'organisation de l'athlétisme en Belgique, depuis le cercle reconnu par la Ligue Belge Francophone d'Athlétisme (LBFA) jusqu'au paysage national de la Ligue Royale Belge d'Athlétisme (LRBA), en partenariat avec la Vlaams Atletiek Liguu (VAL).

▪ Concepts / mots-clés :

Cadre institutionnel

Formation

Lbfa

IAAF

Adeps

• Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat comprend l'organigramme des formations ADEPS - LBFA.			V	
Le candidat peut se situer dans le cadre institutionnel régissant les formations de cadre en athlétisme et il peut établir son parcours de formation.			V	
Le candidat place la LBFA dans un cadre fédéral, national et international			V	

• Liens entre modules de formation forts/élevés (*) ou très forts/ très élevés (**)

Code module CG	Liens
211	**
212	**

Code autre module CS	Liens
011	**
111	**

- Volumes horaires, charge de travail et modules de formation

<i>Temps total de présence en formation (hh:mm) :</i>					01:00
<i>Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :</i>					00:05
<i>Temps total en présentiel (hh:mm) :</i>					01:05
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) - hh:mm	01:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques - hh:mm	00:05
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	<i>Autre :</i> - hh:mm	00:00	<i>Autre :</i> - hh:mm	00:00

<i>Temps total en non présentiel (hh:mm) :</i>					01:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	01:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	00:00	<i>Autre :</i> - hh:mm	00:00	<i>Autre :</i> - hh:mm	00:00

■ Méthodologie et supports de l'animation

○ Méthodologie :

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	V	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	V	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : Séance de questions-réponses	V
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentation personnelle ;	O	Autre :	O

○ Type de support de cours :

Syllabus "classique"	V	PréAO : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, MOOC, ...	V	Autre :	O	Autre :	O

○ Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, ... sans support	V	Format "papier"	V	Format électronique, digital, numérique	V
Distribués / envoyés	V	A télécharger	V	Plateforme type "LMS", de partage : DropBox, ...	V
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

▪ Modalités d'évaluation

▪ *Champs d'évaluation :*

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

▪ *Type d'évaluation :*

Continue / permanente / formative / en cours de formation	O	<i>Sommative</i>	V	<i>Certificative</i>	V
-----------------------------------------------------------	----------	------------------	----------	----------------------	----------

<i>Normative</i>	V	<i>Critériée</i>	O
------------------	----------	------------------	----------

▪ *Forme d'évaluation :*

• *Contexte :*

Orale	V	Écrite	V
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

• *Mode :*

QCM	V	Questions ouvertes	V	Études de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit obtenir au minimum 50 % pour réussir le module.

- **Pondération et crédits**

- Pondération de la thématique 1 dans le cursus : 5 %
- Pondération du module CS_211 dans la thématique 1 : 25 %

- **Normes d'encadrement et de matériel**

- Encadrement : 1 formateur pour 30 candidats maximum
- Matériel : espace de travail pouvant accueillir 30 personnes avec PAO : projecteur, écran de projection.

- **Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants**

Titres / qualifications	Expériences utiles
Être détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique ou membre de la direction technique de la fédération	Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré
Être détenteur au minimum d'un brevet Éducateur Adeps ou équivalent	Être expert justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention.

- Diplômes, brevets, certifications⁶ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance⁷</u>
Niveau Moniteur Sportif Éducateur autre option	2014

⁶ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

⁷ Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

4.1.2 CS 212 Règlement technique:

- Résumé

Connaître les règlements des différentes disciplines de l'athlétisme
Connaître les épreuves autorisées pour chaque catégorie d'âge et sexe.

- Concepts / mots-clés :

Règlement IAAF

Règlement LRBA

- Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat connaît le règlement			V	
Le candidat enseigne le règlement à ses athlètes			V	
Le candidat fait respecter le règlement à ses athlètes			V	

- Liens entre modules de formation forts/élevés (*) ou très forts/ très élevés (**)

Code module CG	Liens

Code autre module CS	Liens
111	**

- Volumes horaires, charge de travail et modules de formation

<i>Temps total de présence en formation (hh:mm) :</i>					02:00
<i>Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :</i>					00:10
<i>Temps total en présentiel (hh:mm) :</i>					02:10
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) - hh:mm	02:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques - hh:mm	00:10
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	<i>Autre :</i> - hh:mm	00:00	<i>Autre :</i> - hh:mm	00:00

<i>Temps total en non présentiel (hh:mm) :</i>					02:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	01:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	00:00	<i>Autre :</i> - hh:mm	00:00	<i>Autre :</i> - hh:mm	00:00

■ Méthodologie et supports de l'animation

○ Méthodologie :

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	V	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	V	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : Séance de questions-réponses	V
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentation personnelle ;	O	Autre :	O

○ Type de support de cours :

Syllabus "classique"	V	PréAO : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ...	V	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, MOOC, ...	V	Autre :	O	Autre :	O

○ Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, ... sans support	V	Format "papier"	V	Format électronique, digital, numérique	V
Distribués / envoyés	V	A télécharger	V	Plateforme type "LMS", de partage : DropBox, ...	V
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

▪ Modalités d'évaluation

▪ *Champs d'évaluation :*

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

▪ *Type d'évaluation :*

Continue / permanente / formative / en cours de formation	O	<i>Sommative</i>	V	<i>Certificative</i>	V
-----------------------------------------------------------	----------	------------------	----------	----------------------	----------

<i>Normative</i>	V	<i>Critériée</i>	O
------------------	----------	------------------	----------

▪ *Forme d'évaluation :*

• *Contexte :*

Orale	V	Écrite	V
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

• *Mode :*

QCM	V	Questions ouvertes	V	Études de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

- ***Critères d'évaluation :***

Le candidat doit obtenir au minimum 50 % pour réussir le module.

- **Pondération et crédits**

- Pondération de la thématique 1 dans le cursus : 5 %
- Pondération du module CS_211 dans la thématique 1 : 75 %

- **Normes d'encadrement et de matériel**

- **Encadrement** : 1 formateur pour 30 candidats maximum
- **Matériel** : espace de travail pouvant accueillir 30 personnes avec PAO : projecteur, écran de projection.

- **Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants**

Titres / qualifications	Expériences utiles
Être détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique ou membre de la direction technique de la fédération	Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré
Être détenteur au minimum d'un brevet ADEPS de Moniteur Sportif Éducateur ou assimilé	Être expert justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention.

- **Diplômes, brevets, certifications⁸ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

Intitulé	Année de délivrance⁹
Niveau Moniteur Sportif Éducateur autre option	2014
Niveau 2 DF - Niveau 2 autre option	2003 - 2014
Aide - Moniteur DF - Aide Moniteur autre option	Avant 2004
Moniteur DF - Moniteur autre option	Avant 2004
Niveau 3 DF - Niveau 3 autre option	2003 - 2014
Entraîneur DF - Entraîneur autre option	Avant 2001

⁸ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

⁹ Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)



4.2 Thématique 2 : Didactique et méthodologie (connaissances et savoirs théoriques à maîtriser).

- *Objectifs généraux :*

Les **objectifs** généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs pédagogique en vue de :

- Maîtriser les techniques d'animation d'une séance : préparer, gérer et évaluer.
- Exécuter et réguler des séances en recourant aux principes méthodologiques de la formation et de l'entraînement athlétique de base.
- Élaborer une planification d'apprentissages athlétiques en fonction d'objectifs
- *Pondération de l'évaluation de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » dans le cursus de formation : 35%*
- *Nombre de modules de cours de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » : 5*
- *Identification des modules de cours de la thématique 2 « Didactique et méthodologie »:*
 - CS221_Méthodologie et gestion d'un groupe
 - CS222_Technologie au service de l'athlétisme
 - CS223_Stage didactique
 - CS224_Particularités des disciplines
 - CS225_Techniques spécifiques par discipline

4.2.1 CS 221 Méthodologie et gestion de groupe :

- Résumé

Mise à disposition d'outils pratiques au service du candidat, dans l'encadrement quotidien d'un groupe d'adolescents et de plus âgés en athlétisme.

- Concepts / mots-clés :

Méthodologie

Gestion de groupe

Pédagogie

Apprentissage moteur

- Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat adapte le contenu en fonction du public et du niveau rencontré			V	
Le candidat comprend les différentes formes d'apprentissages			V	
Le candidat connaît les différentes règles pour favoriser un développement sur le long terme			V	
Le candidat connaît les caractéristiques du développement moteur à différents moments du développement de l'enfant			V	
Le candidat adapte son positionnement en fonction des différentes situations			V	
Le candidat connaît les outils de gestion de groupe			V	
Le candidat connaît les méthodes d'intervention dans une séance selon le bon ou le moins bon déroulement			V	

- Liens entre modules de formation forts/élevés (*) ou très forts/ très élevés (**)

Code module CG	Liens
121	**
122	**
123	**
223	**
...	

Code autre module CS	Liens
225	*
236	**

- Volumes horaires, charge de travail et modules de formation

<i>Temps total de présence en formation (hh:mm) :</i>					01:00
<i>Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :</i>					00:15
<i>Temps total en présentiel (hh:mm) :</i>					01:15
Assister / participer aux cours théoriques (en auditOIres, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) - hh:mm	01:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques - hh:mm	00:15
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	<i>Autre :</i> - hh:mm	00:00	<i>Autre :</i> - hh:mm	00:00

<i>Temps total en non présentiel (hh:mm) :</i>					02:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	02 :00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	00:00	<i>Autre :</i> - hh:mm	00:00	<i>Autre :</i> - hh:mm	00:00

■ Méthodologie et supports de l'animation

○ Méthodologie :

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	V	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	V	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : Séance de questions-réponses	V
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentation personnelle ;	O	Autre :	O

○ Type de support de cours :

Syllabus "classique"	V	PréAO : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, MOOC, ...	V	Autre :	O	Autre :	O

○ Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, ... sans support	V	Format "papier"	V	Format électronique, digital, numérique	V
Distribués / envoyés	V	A télécharger	V	Plateforme type "LMS", de partage : DropBox, ...	V
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

▪ Modalités d'évaluation

▪ *Champs d'évaluation :*

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

▪ *Type d'évaluation :*

Continue / permanente / formative / en cours de formation	O	Sommative	V	Certificative	V
-----------------------------------------------------------	----------	-----------	----------	---------------	----------

Normative	O	Critériée	O
-----------	----------	-----------	----------

▪ *Forme d'évaluation :*

• *Contexte :*

Orale	V	Écrite	V
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

• *Mode :*

QCM	V	Questions ouvertes	O	Études de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

▪ *Critères d'évaluation :*

Le candidat doit obtenir au minimum 50 % pour réussir le module.

▪ Pondération et crédits

- Pondération de la thématique 2 dans le cursus : 35 %
- Pondération du module CS_221 dans la thématique 2 : 5 %

• Normes d'encadrement et de matériel

- Encadrement : 1 formateur pour 30 candidats maximum

- **Matériel** : espace de travail pouvant accueillir 30 personnes avec PAO : projecteur, écran de projection.
- **Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants**

Titres / qualifications	Expériences utiles
Être détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique ou membre de la direction technique de la fédération	Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré
Être détenteur au minimum d'un brevet ADEPS de Moniteur Sportif Éducateur ou assimilé	Être expert justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention.

- **Diplômes, brevets, certifications¹⁰ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

Intitulé	Année de délivrance ¹¹
Niveau Moniteur Sportif Éducateur autre option	2014
Niveau 2 DF - Niveau 2 autre option	2003 - 2014
Aide - Moniteur DF - Aide Moniteur autre option	Avant 2004
Moniteur DF - Moniteur autre option	Avant 2004
Niveau 3 DF - Niveau 3 autre option	2003 - 2014
Entraîneur DF - Entraîneur autre option	Avant 2001

¹⁰

Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

¹¹

Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

4.2.2 CS222 Technologie au service de l'athlétisme :

- Résumé

Par la présentation de différentes programmes et applications, cette unité de formation aborde l'analyse vidéo spécifique à l'athlétisme, le placement de la caméra, l'utilisation des vidéos, avant, pendant et après l'activité. La formation établira un éventail non exhaustif des possibilités qu'offre la technologie en termes d'apprentissage technique et de gestion de groupe/club.

- Concepts / mots-clés :

Application

Programmes

Vidéo

Analyse

Technologie

- Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat est capable d'utiliser divers moyens pour analyser des gestes techniques grâce à la vidéo		V		
Le candidat comprend les avantages apportés par l'utilisation d'un outil technologique dans le processus d'apprentissage moteur		V		
Le candidat connaît les balises didactiques afin de cibler la plus-value dans l'accès et l'apprentissage d'une activité sportive		V		

- Liens entre modules de formation forts/élevés (*) ou très forts/ très élevés (**)

Code module CG	Liens
123	**

Code autre module CS	Liens
225	**

- Volumes horaires, charge de travail et modules de formation

				Temps total de présence en formation (hh:mm) :	01:00
				Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :	00:05
				Temps total en présentiel (hh:mm) :	01:05
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) - hh:mm	0:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	01:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques - hh:mm	00:05
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

				Temps total en non présentiel (hh:mm) :	02:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	02 :00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

■ Méthodologie et supports de l'animation

○ Méthodologie :

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	V	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	V	Ateliers (semi-) dirigés ;	V
Micro-enseignement entre candidats	V	Mises en situation avec public cible	O	Autre : Séance de questions-réponses	V
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentation personnelle ;	O	Autre :	O

○ Type de support de cours :

Syllabus "classique"	V	PréAO : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, MOOC, ...	V	Autre :	O	Autre :	O

○ Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, ... sans support	O	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique	V
Distribués / envoyés	V	A télécharger	V	Plateforme type "LMS", de partage : DropBox, ...	V
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

▪ Modalités d'évaluation

▪ *Champs d'évaluation :*

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	V	SF Pédagogiques	V	SE / Attitudes	O

▪ *Type d'évaluation :*

Continue / permanente / formative / en cours de formation	O	Sommative	V	Certificative	V
-----------------------------------------------------------	----------	-----------	----------	---------------	----------

Normative	V	Critériée	O
-----------	----------	-----------	----------

▪ *Forme d'évaluation :*

• *Contexte :*

Orale	V	Écrite	V
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

• *Mode :*

QCM	V	Questions ouvertes	V	Études de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

- ***Critères d'évaluation :***

Le candidat doit obtenir au minimum 50 % pour réussir le module.

- **Pondération et crédits**

- Pondération de la thématique 2 dans le cursus : 35 %
- Pondération du module CS_222 dans la thématique 2 : 5 %

- **Normes d'encadrement et de matériel**

- Encadrement : 1 formateur pour 30 candidats maximum
- Matériel : piste d'athlétisme outdoor ou indoor

- **Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants**

Titres / qualifications	Expériences utiles
Être détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique ou membre de la direction technique de la fédération	Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré
Être détenteur au minimum d'un brevet ADEPS de Moniteur Sportif Éducateur ou assimilé	Être expert justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention.

- Diplômes, brevets, certifications¹² donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :

Aucune dispense n'est acceptée pour les anciens brevets : Le module doit être recyclé pour demander une VAF.

¹² Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

4.2.3 CS 223 Stage Didactique :

- Résumé

Le candidat Moniteur Sportif Éducateur Athlétisme doit préster un stage, une fois que les cours sont terminés et avant la date de l'évaluation. L'ensemble des modalités concernant le stage se trouvent au chapitre 5.

- Concepts / mots-clés :

Stage

Maître de stage

Didactique

Planification

Mise en situation

- Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat prépare et construit une séance ou un groupe de séances en fixant des objectifs et propose une adaptation des apprentissages en fonction du niveau des pratiquants			V	
Le candidat démontre efficacement les fondamentaux techniques des gestes sportifs vus au cours de la formation			V	
Le candidat applique les éléments / les facteurs permettant de créer un climat motivationnel positif dans une séance		V		
Le candidat adopte une méthodologie de communication et s'assure de sa portée / de son efficacité ; vérifie les effets attendus vs les effets produits			V	
Le candidat exploite les feedback de manière efficiente et efficace ; s'assure de leur impact sur le pratiquant			V	
Le candidat se positionne pour prévenir tout type d'accident				V

- Liens entre modules de formation forts/élevés (*) ou très forts/ très élevés (**)

Code module CG	Liens
121	**
122	**
222	**
223	*
141	**

Code autre module CS	Liens
221	**
224	**
225	**
235	**
236	**
238	**
241	**

- Volumes horaires, charge de travail et modules de formation

<i>Temps total de présence en formation (hh:mm) :</i>					21:00
<i>Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :</i>					00:30
<i>Temps total en présentiel (hh:mm) :</i>					21:30
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) - hh:mm	01:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	20:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques - hh:mm	00:30
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	<i>Autre</i> : - hh:mm	00:00	<i>Autre</i> : - hh:mm	00:00

<i>Temps total en non présentiel (hh:mm) :</i>					30:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	01:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	30:00	<i>Autre</i> : - hh:mm	00:00	<i>Autre</i> : - hh:mm	00:00

▪ Méthodologie et supports de l'animation

○ Méthodologie :

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	O	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	V	Autre : Séance de questions-réponses	V
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentation personnelle ;	O	Autre :	O

○ Type de support de cours :

Syllabus "classique"	V	PréAO : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, MOOC, ...	V	Autre :	O	Autre :	O

○ Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, ... sans support	V	Format "papier"	V	Format électronique, digital, numérique	V
Distribués / envoyés	V	A télécharger	V	Plateforme type "LMS", de partage : DropBox, ...	V
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

▪ Modalités d'évaluation

▪ *Champs d'évaluation :*

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	V	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	V	SF Méthodologiques	V	SF Pédagogiques	V	SE / Attitudes	V

▪ *Type d'évaluation :*

Continue / permanente / formative / en cours de formation	O	Sommative	V	Certificative	V
-----------------------------------------------------------	----------	-----------	----------	---------------	----------

Normative	V	Critériée	V
-----------	----------	-----------	----------

▪ *Forme d'évaluation :*

• *Contexte :*

Orale	V	Écrite	O
Pratique s/ terrain	V	Autre : Rapport de stage	V

• *Mode :*

QCM	O	Questions ouvertes	V	Études de cas / mise en situation	V
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	V	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

- ***Critères d'évaluation :***

Le candidat doit obtenir au minimum 50 % pour réussir le module.

- **Pondération et crédits**

- Pondération de la thématique 2 dans le cursus : 35%
- Pondération du module CS_223 dans la thématique 2 : 60%

- **Normes d'encadrement et de matériel**

- Encadrement : 1 formateur pour 30 candidats maximum
- Matériel : espace de travail pouvant accueillir 30 personnes avec PAO : projecteur, écran de projection.

- **Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants**

Titres / qualifications	Expériences utiles
Être détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique ou membre de la direction technique de la fédération	Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré
Être détenteur au minimum d'un brevet ADEPS de Moniteur Sportif Éducateur ou assimilé	Être expert justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention.

- Diplômes, brevets, certifications¹³ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :

Intitulé	Année de délivrance ¹⁴
Niveau 2 DF	2003 - 2014
Aide - Moniteur DF	Avant 2004
Moniteur DF	Avant 2004
Niveau 3 DF	2003 - 2014
Entraîneur DF	Avant 2001

¹³ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

¹⁴ Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)



4.2.4 CS 224 Particularités des disciplines:

- Résumé

Le candidat Moniteur Sportif Éducateur prendra connaissance des épreuves qui composent la discipline avec la réglementation et leurs composantes scientifiques

- Concepts / mots-clés :

Épreuves

Réglementation

Composantes scientifiques

- Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat connaît les règles fondamentales du règlement IAAF		V		
Le candidat enseigne à ses athlètes les règles fondamentales des épreuves de demi-fond, fond, steeple.			V	
Le candidat connaît les spécificités des disciplines hors-stade		V		
Le candidat a une connaissance de base dans les épreuves de trail		V		
Le candidat maîtrise les composantes des différentes épreuves demi-fond, fond				V

- Liens entre modules de formation forts/élevés (*) ou très forts/ très élevés (**)

Code module CG	Liens

Code autre module CS	Liens
132	**
135	*

- Volumes horaires, charge de travail et modules de formation

<i>Temps total de présence en formation (hh:mm) :</i>					06:10
<i>Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :</i>					00:10
<i>Temps total en présentiel (hh:mm) :</i>					06:10
Assister / participer aux cours théoriques (en auditOIres, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) - hh:mm	00:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	06:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques - hh:mm	00:10
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	<i>Autre</i> : - hh:mm	00:00	<i>Autre</i> : - hh:mm	00:00

<i>Temps total en non présentiel (hh:mm) :</i>					06:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:30	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	03 :00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	03:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	00:00	<i>Autre</i> : - hh:mm	00:00	<i>Autre</i> : - hh:mm	00:00

▪ Méthodologie et supports de l'animation

○ Méthodologie :

Magistral	O	Interactif / interdépendant / participatif	V	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	V
Micro-enseignement entre candidats	V	Mises en situation avec public cible	O	Autre : Séance de questions-réponses	V
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentation personnelle ;	V	Autre :	O

○ Type de support de cours :

Syllabus "classique"	O	PréAO : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	O	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, MOOC, ...	V	Autre :	O	DVD planète Athlé	V

○ Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, ... sans support	O	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique	V
Distribués / envoyés	V	A télécharger	V	Plateforme type "LMS", de partage : DropBox, ...	V
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

▪ Modalités d'évaluation

▪ *Champs d'évaluation :*

Savoirs/connaissances	<input checked="" type="checkbox"/>	SF Techniques	<input checked="" type="checkbox"/>	SF Tactiques	<input checked="" type="checkbox"/>	SF Tactico-Techniques	<input checked="" type="checkbox"/>
SF Didactiques	<input checked="" type="checkbox"/>	SF Méthodologiques	<input checked="" type="checkbox"/>	SF Pédagogiques	<input checked="" type="checkbox"/>	SE / Attitudes	<input checked="" type="checkbox"/>

▪ *Type d'évaluation :*

Continue / permanente / formative / en cours de formation	<input checked="" type="checkbox"/>	Sommative	<input checked="" type="checkbox"/>	Certificative	<input checked="" type="checkbox"/>
-----------------------------------------------------------	-------------------------------------	-----------	-------------------------------------	---------------	-------------------------------------

Normative	<input checked="" type="checkbox"/>	Critériée	<input checked="" type="checkbox"/>
-----------	-------------------------------------	-----------	-------------------------------------

▪ *Forme d'évaluation :*

• *Contexte :*

Orale	<input checked="" type="checkbox"/>	Écrite	<input checked="" type="checkbox"/>
Pratique s/ terrain	<input checked="" type="checkbox"/>	Autre :	<input checked="" type="checkbox"/>

• *Mode :*

QCM	<input checked="" type="checkbox"/>	Questions ouvertes	<input checked="" type="checkbox"/>	Études de cas / mise en situation	<input checked="" type="checkbox"/>
Démonstrations	<input checked="" type="checkbox"/>	Dossier / portfolio	<input checked="" type="checkbox"/>	Cahier de travail / d'exercices	<input checked="" type="checkbox"/>
Autre :	<input checked="" type="checkbox"/>	Autre :	<input checked="" type="checkbox"/>	Autre :	

- ***Critères d'évaluation :***

Le candidat doit obtenir au minimum 50 % pour réussir le module.

- **Pondération et crédits**

- Pondération de la thématique 2 dans le cursus : 35 %
- Pondération du module CS_224 dans la thématique 2 : 10 %

- **Normes d'encadrement et de matériel**

- Encadrement : 1 formateur pour 12 candidats maximum
- Matériel : Piste Outdoor ou Indoor d'athlétisme

- **Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants**

Titres / qualifications	Expériences utiles
Être détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique ou membre de la direction technique de la fédération	Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré
Être détenteur au minimum d'un brevet ADEPS de Moniteur Sportif Éducateur ou assimilé	Être expert justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention.

- Diplômes, brevets, certifications¹⁵ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :

Intitulé	Année de délivrance ¹⁶
Niveau 2 DF	2003 - 2014
Aide - Moniteur DF	Avant 2004
Moniteur DF	Avant 2004
Niveau 3 DF	2003 - 2014
Entraîneur DF	Avant 2001

¹⁵ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

¹⁶ Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

4.2.5 CS 225 Techniques spécifiques par discipline :

▪ Résumé

Après avoir étudié la mécanique de course, des exercices permettant d'apprendre et acquérir les fondamentaux de la foulée, seront alors présentés. La réalisation des exercices sera mise au service de la technique.

Il est indispensable de recourir à l'observation, à l'analyse afin de pouvoir apporter les corrections nécessaires à un geste juste.

▪ Concepts / mots-clés :

Fondamentaux

Principes biomécaniques

Correction des exercices

observation

- Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat enseigne les exercices selon les principes biomécaniques				V
Le candidat corrige les athlètes pour une course efficace et économique				V
Le candidat enseigne le franchissement des obstacles				V
Le candidat enseigne la technique de base du trail			V	

- Liens entre modules de formation forts/élevés (*) ou très forts/ très élevés (**)

Code module CG	Liens
222	*
232	*

Code autre module CS	Liens
121	*
125	*
131	*
134	*

- Volumes horaires, charge de travail et modules de formation

<i>Temps total de présence en formation (hh:mm) :</i>					10:00
<i>Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :</i>					00:10
<i>Temps total en présentiel (hh:mm) :</i>					10:10
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) - hh:mm	05:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	05:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques - hh:mm	00:10
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	<i>Autre</i> : - hh:mm	00:00	<i>Autre</i> : - hh:mm	00:00

<i>Temps total en non présentiel (hh:mm) :</i>					06:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	03:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	03:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	00:00	<i>Autre</i> : - hh:mm	00:00	<i>Autre</i> : - hh:mm	00:00

■ Méthodologie et supports de l'animation

○ Méthodologie :

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	V	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	V	Autre : Séance de questions-réponses	O
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentation personnelle ;	O	Autre :	O

○ Type de support de cours :

Syllabus "classique"	V	PréAO : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, MOOC, ...	O	Autre :	O	Autre :	O

○ Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, ... sans support	V	Format "papier"	V	Format électronique, digital, numérique	V
Distribués / envoyés	V	A télécharger	V	Plateforme type "LMS", de partage : DropBox, ...	V
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

▪ Modalités d'évaluation

▪ *Champs d'évaluation :*

Savoirs/connaissances	<input checked="" type="checkbox"/>	SF Techniques	<input checked="" type="checkbox"/>	SF Tactiques	<input checked="" type="checkbox"/>	SF Tactico-Techniques	<input checked="" type="checkbox"/>
SF Didactiques	<input checked="" type="checkbox"/>	SF Méthodologiques	<input checked="" type="checkbox"/>	SF Pédagogiques	<input checked="" type="checkbox"/>	SE / Attitudes	<input checked="" type="checkbox"/>

▪ *Type d'évaluation :*

Continue / permanente / formative / en cours de formation	<input checked="" type="checkbox"/>	Sommative	<input checked="" type="checkbox"/>	Certificative	<input checked="" type="checkbox"/>
-----------------------------------------------------------	-------------------------------------	-----------	-------------------------------------	---------------	-------------------------------------

Normative	<input checked="" type="checkbox"/>	Critériée	<input checked="" type="checkbox"/>
-----------	-------------------------------------	-----------	-------------------------------------

▪ *Forme d'évaluation :*

• *Contexte :*

Orale	<input checked="" type="checkbox"/>	Écrite	<input checked="" type="checkbox"/>
Pratique s/ terrain	<input checked="" type="checkbox"/>	Autre :	<input checked="" type="checkbox"/>

• *Mode :*

QCM	<input checked="" type="checkbox"/>	Questions ouvertes	<input checked="" type="checkbox"/>	Études de cas / mise en situation	<input checked="" type="checkbox"/>
Démonstrations	<input checked="" type="checkbox"/>	Dossier / portfolio	<input checked="" type="checkbox"/>	Cahier de travail / d'exercices	<input checked="" type="checkbox"/>
Autre :	<input checked="" type="checkbox"/>	Autre :	<input checked="" type="checkbox"/>	Autre :	

- ***Critères d'évaluation :***

Le candidat doit obtenir au minimum 50 % pour réussir le module.

- **Pondération et crédits**

- Pondération de la thématique 2 dans le cursus : 35%
- Pondération du module CS_225 dans la thématique 2 : 20 %

- **Normes d'encadrement et de matériel**

- **Encadrement** : 1 formateur pour 12 candidats maximum
- **Matériel** : espace de travail pouvant accueillir 12 personnes avec PAO : projecteur, écran de projection.
Piste d'athlétisme, Hall Indoor

- **Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants**

Titres / qualifications	Expériences utiles
Être détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique ou membre de la direction technique de la fédération	Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré
Être détenteur au minimum d'un brevet ADEPS de Moniteur Sportif Éducateur ou assimilé	Être expert justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention.

- **Diplômes, brevets, certifications¹⁷ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

Intitulé	Année de délivrance ¹⁸
Niveau 2 DF	2003 - 2014
Aide - Moniteur DF	Avant 2004
Moniteur DF	Avant 2004
Niveau 3 DF	2003 - 2014
Entraîneur DF	Avant 2001

¹⁷ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

¹⁸ Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)



4.3 Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance sportive.

- *Objectifs généraux :*

Les **objectifs** généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

- Être capable de comprendre et de se référer aux principaux facteurs de base déterminants de l'activité athlétique.
- Être capable de d'analyser et de décomposer des mouvements athlétiques.
- Connaître les stades de développement des apprentissages chez le débutant

- *Pondération de l'évaluation de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance » dans le cursus de formation : 57,5 %*

- *Nombre de modules de cours de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance » : 8*

- *Identification des modules de cours de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance »:*

- CS231_Musculation de base
- CS232_Stretching
- CS233_Qualités physiques et leur efficacité
- CS234_Programmation : périodisation et organisation annuelle
- CS235_Moyens et formes d'entraînements
- CS236_Evaluation de l'entraînement
- CS237_Applications : travaux pratiques
- CS238_Renforcement musculaire spécifique

4.3.1 CS 231 Musculation de base :

- Résumé

Cette unité de formation porte sur le renforcement musculaire et la musculation de base. Il s'agit de donner au candidat, les premières notions de l'entraînement de la force et de l'explosivité. Via la théorie, les principes de contractions et de placements seront abordés avant de détailler les placements et positions des grands exercices musculaires ainsi que du gainage en pratique.

- Concepts / mots-clés :

Musculation

Contraction

Principes

Force

- Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat connaît les grands principes de la musculation de base		V		
Le candidat différencie les différentes méthodes de musculation de base		V		
Le candidat propose des situations de renforcement musculaire et de gainage avec le poids de corps ou avec du petit matériel.		V		

- Liens entre modules de formation forts/élevés (*) ou très forts/ très élevés (**)

Code module CG	Liens
133	*
233	*

Code autre module CS	Liens
238	**

- Volumes horaires, charge de travail et modules de formation

				Temps total de présence en formation (hh:mm) :	04:00
				Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :	00:10
				Temps total en présentiel (hh:mm) :	04:10
Assister / participer aux cours théoriques (en audittoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) - hh:mm	02:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	02:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques - hh:mm	00:10
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

				Temps total en non présentiel (hh:mm) :	06:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	03:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	03 :00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

■ Méthodologie et supports de l'animation

○ Méthodologie :

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	V	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	V	Mises en situation avec public cible	O	Autre : Séance de questions-réponses	O
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentation personnelle ;	O	Autre :	O

○ Type de support de cours :

Syllabus "classique"	V	PréAO : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ...	V	Dossiers, portfolio, ...	V
Vidéos, clips, podcasts, MOOC, ...	V	Autre :	O	Autre :	O

○ Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, ... sans support	V	Format "papier"	V	Format électronique, digital, numérique	V
Distribués / envoyés	V	A télécharger	V	Plateforme type "LMS", de partage : DropBox, ...	V
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

▪ Modalités d'évaluation

▪ *Champs d'évaluation :*

Savoirs/connaissances	<input checked="" type="checkbox"/>	SF Techniques	<input checked="" type="checkbox"/>	SF Tactiques	<input checked="" type="checkbox"/>	SF Tactico-Techniques	<input checked="" type="checkbox"/>
SF Didactiques	<input checked="" type="checkbox"/>	SF Méthodologiques	<input checked="" type="checkbox"/>	SF Pédagogiques	<input checked="" type="checkbox"/>	SE / Attitudes	<input checked="" type="checkbox"/>

▪ *Type d'évaluation :*

Continue / permanente / formative / en cours de formation	<input checked="" type="checkbox"/>	Sommative	<input checked="" type="checkbox"/>	Certificative	<input checked="" type="checkbox"/>
-----------------------------------------------------------	-------------------------------------	-----------	-------------------------------------	---------------	-------------------------------------

Normative	<input checked="" type="checkbox"/>	Critériée	<input checked="" type="checkbox"/>
-----------	-------------------------------------	-----------	-------------------------------------

▪ *Forme d'évaluation :*

• *Contexte :*

Orale	<input checked="" type="checkbox"/>	Écrite	<input checked="" type="checkbox"/>
Pratique s/ terrain	<input checked="" type="checkbox"/>	Autre :	<input checked="" type="checkbox"/>

• *Mode :*

QCM	<input checked="" type="checkbox"/>	Questions ouvertes	<input checked="" type="checkbox"/>	Études de cas / mise en situation	<input checked="" type="checkbox"/>
Démonstrations	<input checked="" type="checkbox"/>	Dossier / portfolio	<input checked="" type="checkbox"/>	Cahier de travail / d'exercices	<input checked="" type="checkbox"/>
Autre :	<input checked="" type="checkbox"/>	Autre :	<input checked="" type="checkbox"/>	Autre :	

- ***Critères d'évaluation :***

Le candidat doit obtenir au minimum 50 % pour réussir le module.

- **Pondération et crédits**

- Pondération de la thématique 3 dans le cursus : 57,5 %
- Pondération du module CS_231 dans la thématique 3 : 5 %

- **Normes d'encadrement et de matériel**

- **Encadrement** : 1 formateur pour 30 candidats maximum
- **Matériel** : espace de travail pouvant accueillir 30 personnes avec PAO : projecteur, écran de projection.
Une salle de musculation.

- **Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants**

Titres / qualifications	Expériences utiles
Être détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique ou membre de la direction technique de la fédération	Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré
Être détenteur au minimum d'un brevet ADEPS de Moniteur Sportif Éducateur ou assimilé	Être expert justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention.

- **Diplômes, brevets, certifications¹⁹ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

Intitulé	Année de délivrance ²⁰
Niveau Moniteur Sportif Éducateur autre option	2014
Niveau 2 DF - Niveau 2 autre option	2003 - 2014
Aide - Moniteur DF - Aide Moniteur autre option	Avant 2004
Moniteur DF - Moniteur autre option	Avant 2004
Niveau 3 DF - Niveau 3 autre option	2003 - 2014
Entraîneur DF - Entraîneur autre option	Avant 2001

¹⁹ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

²⁰ Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

4.3.2 CS 232 Stretching :

- Résumé

Quel étirement ? A quel moment ? Ce module aborde de manière théorique les étirements et assouplissements, les différents modes d'étirements y sont détaillés. Dans un second temps, une séance pratique de souplesse aborde les différents étirements musculaires et les corrections du positionnement de celles-ci.

- Concepts / mots-clés :

Technique transversale

- Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat est capable d'appréhender l'intérêt du stretching chez les athlètes		V		
Le candidat enseigne à ses athlètes une habitude de stretching		V		
Le candidat propose des modes d'assouplissements en rapport avec la période et l'objectif des séances		V		

- Liens entre modules de formation forts/élevés (*) ou très forts/ très élevés (**)

Code module CG	Liens
132	*

Code autre module CS	Liens
126	**

- Volumes horaires, charge de travail et modules de formation

<i>Temps total de présence en formation (hh:mm) :</i>					02:00
<i>Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :</i>					00:05
<i>Temps total en présentiel (hh:mm) :</i>					02:05
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) - hh:mm	01:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	01:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques - hh:mm	00:05
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	<i>Autre :</i> - hh:mm	00:00	<i>Autre :</i> - hh:mm	00:00

<i>Temps total en non présentiel (hh:mm) :</i>					02:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	02:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	00:00	<i>Autre :</i> - hh:mm	00:00	<i>Autre :</i> - hh:mm	00:00

■ Méthodologie et supports de l'animation

○ Méthodologie :

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	V	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : Séance de questions-réponses	V
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentation personnelle ;	O	Autre :	O

○ Type de support de cours :

Syllabus "classique"	V	PréAO : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, MOOC, ...	V	Autre :	O	Autre :	O

○ Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, ... sans support	V	Format "papier"	V	Format électronique, digital, numérique	V
Distribués / envoyés	V	A télécharger	V	Plateforme type "LMS", de partage : DropBox, ...	V
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

▪ Modalités d'évaluation

▪ *Champs d'évaluation :*

Savoirs/connaissances	<input checked="" type="checkbox"/>	SF Techniques	<input checked="" type="checkbox"/>	SF Tactiques	<input checked="" type="checkbox"/>	SF Tactico-Techniques	<input checked="" type="checkbox"/>
SF Didactiques	<input checked="" type="checkbox"/>	SF Méthodologiques	<input checked="" type="checkbox"/>	SF Pédagogiques	<input checked="" type="checkbox"/>	SE / Attitudes	<input checked="" type="checkbox"/>

▪ *Type d'évaluation :*

Continue / permanente / formative / en cours de formation	<input checked="" type="checkbox"/>	Sommative	<input checked="" type="checkbox"/>	Certificative	<input checked="" type="checkbox"/>
-----------------------------------------------------------	-------------------------------------	-----------	-------------------------------------	---------------	-------------------------------------

Normative	<input checked="" type="checkbox"/>	Critériée	<input checked="" type="checkbox"/>
-----------	-------------------------------------	-----------	-------------------------------------

▪ *Forme d'évaluation :*

• *Contexte :*

Orale	<input checked="" type="checkbox"/>	Écrite	<input checked="" type="checkbox"/>
Pratique s/ terrain	<input checked="" type="checkbox"/>	Autre :	<input checked="" type="checkbox"/>

• *Mode :*

QCM	<input checked="" type="checkbox"/>	Questions ouvertes	<input checked="" type="checkbox"/>	Études de cas / mise en situation	<input checked="" type="checkbox"/>
Démonstrations	<input checked="" type="checkbox"/>	Dossier / portfolio	<input checked="" type="checkbox"/>	Cahier de travail / d'exercices	<input checked="" type="checkbox"/>
Autre :	<input checked="" type="checkbox"/>	Autre :	<input checked="" type="checkbox"/>	Autre :	

- ***Critères d'évaluation :***

Le candidat doit obtenir au minimum 50 % pour réussir le module.

- **Pondération et crédits**

- Pondération de la thématique 3 dans le cursus : 57,5 %
- Pondération du module CS_232 dans la thématique 3 : 2,5 %

- **Normes d'encadrement et de matériel**

- Encadrement : 1 formateur pour 30 candidats maximum
- Matériel : espace de travail pouvant accueillir 30 personnes avec PAO : projecteur, écran de projection.
Un hall ou une salle de musculation

- **Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants**

Titres / qualifications	Expériences utiles
Être détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique ou membre de la direction technique de la fédération	Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré
Être détenteur au minimum d'un brevet ADEPS de Moniteur Sportif Éducateur ou assimilé	Être expert justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention.

- Diplômes, brevets, certifications²¹ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance²²</u>
Niveau 2 DF - Niveau 2 autre option	2003 - 2014
Aide - Moniteur DF - Aide Moniteur autre option	Avant 2004
Moniteur DF - Moniteur autre option	Avant 2004
Niveau 3 DF - Niveau 3 autre option	2003 - 2014
Entraîneur DF - Entraîneur autre option	Avant 2001

²¹ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

²² Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)



4.3.3 CS 233 Qualités physiques et leur efficacité :

- Résumé

L'objectif de ce module se veut plus spécifique par rapport à l'exercice physique. Une série de systèmes ont été mis en évidence pour leur rôle essentiel lors d'un exercice physique. Une importance qui se concrétise essentiellement par une adaptation spécifique lors de l'exercice mais aussi, pour certains d'entre eux, par une adaptabilité plus grande lors de la répétition de ces exercices (entraînement). Les 3 systèmes physiologiques principaux qui interviennent à l'exercice ainsi que les mécanismes et les modifications sous-jacents seront décrits plus en détails.

- Concepts / mots-clés :

Filières énergétiques

Anaérobie alactique

Anaérobie lactique

Aérobie

- Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat maîtrise les bases de la physiologie appliquée aux épreuves demi-fond, fond et HS			V	
Le candidat maîtrise le concept aérobie			V	
Le candidat maîtrise le concept anaérobie alactique			V	
Le candidat maîtrise le concept anaérobie lactique			V	

- Liens entre modules de formation forts/élevés (*) ou très forts/ très élevés (**)

Code module CG	Liens
221	*
223	*
231	**
233	*

Code autre module CS	Liens

- Volumes horaires, charge de travail et modules de formation

<i>Temps total de présence en formation (hh:mm) :</i>					06:00
<i>Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :</i>					00:10
<i>Temps total en présentiel (hh:mm) :</i>					06:10
Assister / participer aux cours théoriques (en auditOIres, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) - hh:mm	06:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques - hh:mm	00:10
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	<i>Autre :</i> - hh:mm	00:00	<i>Autre :</i> - hh:mm	00:00

<i>Temps total en non présentiel (hh:mm) :</i>					06:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	06 :00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	00:00	<i>Autre :</i> - hh:mm	00:00	<i>Autre :</i> - hh:mm	00:00

■ Méthodologie et supports de l'animation

○ Méthodologie :

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	V	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : Séance de questions-réponses	V
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentation personnelle ;	O	Autre :	O

○ Type de support de cours :

Syllabus "classique"	V	PréAO : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, MOOC, ...	V	Autre :	O	Autre :	O

○ Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, ... sans support	V	Format "papier"	V	Format électronique, digital, numérique	V
Distribués / envoyés	V	A télécharger	V	Plateforme type "LMS", de partage : DropBox, ...	V
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

▪ Modalités d'évaluation

▪ *Champs d'évaluation :*

Savoirs/connaissances	<input checked="" type="checkbox"/>	SF Techniques	<input checked="" type="checkbox"/>	SF Tactiques	<input checked="" type="checkbox"/>	SF Tactico-Techniques	<input checked="" type="checkbox"/>
SF Didactiques	<input checked="" type="checkbox"/>	SF Méthodologiques	<input checked="" type="checkbox"/>	SF Pédagogiques	<input checked="" type="checkbox"/>	SE / Attitudes	<input checked="" type="checkbox"/>

▪ *Type d'évaluation :*

Continue / permanente / formative / en cours de formation	<input checked="" type="checkbox"/>	Sommative	<input checked="" type="checkbox"/>	Certificative	<input checked="" type="checkbox"/>
-----------------------------------------------------------	-------------------------------------	-----------	-------------------------------------	---------------	-------------------------------------

Normative	<input checked="" type="checkbox"/>	Critériée	<input checked="" type="checkbox"/>
-----------	-------------------------------------	-----------	-------------------------------------

▪ *Forme d'évaluation :*

• *Contexte :*

Orale	<input checked="" type="checkbox"/>	Écrite	<input checked="" type="checkbox"/>
Pratique s/ terrain	<input checked="" type="checkbox"/>	Autre :	<input checked="" type="checkbox"/>

• *Mode :*

QCM	<input checked="" type="checkbox"/>	Questions ouvertes	<input checked="" type="checkbox"/>	Études de cas / mise en situation	<input checked="" type="checkbox"/>
Démonstrations	<input checked="" type="checkbox"/>	Dossier / portfolio	<input checked="" type="checkbox"/>	Cahier de travail / d'exercices	<input checked="" type="checkbox"/>
Autre :	<input checked="" type="checkbox"/>	Autre :	<input checked="" type="checkbox"/>	Autre :	

- ***Critères d'évaluation :***

Le candidat doit obtenir au minimum 50 % pour réussir le module.

- **Pondération et crédits**

- Pondération de la thématique 3 dans le cursus : 57,5 %
- Pondération du module CS_233 dans la thématique 3 : 10%

- **Normes d'encadrement et de matériel**

- Encadrement : 1 formateur pour 30 candidats maximum
- Matériel : espace de travail pouvant accueillir 30 personnes avec PAO : projecteur, écran de projection.

- **Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Être détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique ou membre de la direction technique de la fédération	Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré
Être détenteur au minimum d'un brevet ADEPS de Moniteur Sportif Éducateur ou assimilé	Être expert justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention.

- Diplômes, brevets, certifications²³ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance²⁴</u>
Niveau Moniteur Sportif Éducateur autre option	2014
Niveau 2 DF - Niveau 2 autre option	2003 - 2014
Aide - Moniteur DF - Aide Moniteur autre option	Avant 2004
Moniteur DF - Moniteur autre option	Avant 2004
Niveau 3 DF - Niveau 3 autre option	2003 - 2014
Entraîneur DF - Entraîneur autre option	Avant 2001

²³ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

²⁴ Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)



4.3.4 CS 234 Programmation : périodisation et organisation annuelle :

- Résumé

Rechercher la performance implique une programmation. Cet objectif nécessite d'organiser l'entraînement selon des principes fondamentaux. L'entraîneur devra déterminer les objectifs clairement identifiés des athlètes et organiser l'année athlétique afin de réaliser les objectifs

- Concepts / mots-clés :

Performance
Programmation
Objectifs
Année athlétique

- Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat est capable de programmer une année athlétique selon une périodisation adéquate			V	
Le candidat connaît les grands principes qui rythme une saison d'athlétisme			V	
Le candidat est apte à organiser cette période selon les objectifs déterminés.			V	

- Liens entre modules de formation forts/élevés (*) ou très forts/ très élevés (**)

Code module CG	Liens
221	*
223	**
231	*
233	**

Code autre module CS	Liens
225	*
233	**

- Volumes horaires, charge de travail et modules de formation

<i>Temps total de présence en formation (hh:mm) :</i>					08:00
<i>Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :</i>					00:20
<i>Temps total en présentiel (hh:mm) :</i>					08:20
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) - hh:mm	06:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	01:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	01:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques - hh:mm	00:20
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	<i>Autre :</i> - hh:mm	00:00	<i>Autre :</i> - hh:mm	00:00

<i>Temps total en non présentiel (hh:mm) :</i>					08:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	02:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	04 :00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	04:00	<i>Autre :</i> - hh:mm	00:00	<i>Autre :</i> - hh:mm	00:00

■ Méthodologie et supports de l'animation

○ Méthodologie :

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	V	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	V	Ateliers (semi-) dirigés ;	V
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : Séance de questions-réponses	V
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentation personnelle ;	O	Autre :	O

○ Type de support de cours :

Syllabus "classique"	V	PréAO : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, MOOC, ...	V	Autre :	O	Autre :	O

○ Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, ... sans support	V	Format "papier"	V	Format électronique, digital, numérique	V
Distribués / envoyés	V	A télécharger	V	Plateforme type "LMS", de partage : DropBox, ...	V
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

▪ Modalités d'évaluation

▪ *Champs d'évaluation :*

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

▪ *Type d'évaluation :*

Continue / permanente / formative / en cours de formation	O	Sommative	V	Certificative	V
-----------------------------------------------------------	----------	-----------	----------	---------------	----------

Normative	V	Critériée	O
-----------	----------	-----------	----------

▪ *Forme d'évaluation :*

• *Contexte :*

Orale	V	Écrite	V
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

• *Mode :*

QCM	O	Questions ouvertes	V	Études de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	V	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

- ***Critères d'évaluation :***

Le candidat doit obtenir au minimum 50 % pour réussir le module.

- **Pondération et crédits**

- Pondération de la thématique 3 dans le cursus : 57,5 %
- Pondération du module CS_234 dans la thématique 3 : 55 %

- **Normes d'encadrement et de matériel**

- Encadrement : 1 formateur pour 12 candidats maximum
- Matériel : espace de travail pouvant accueillir 12 personnes avec PAO : projecteur, écran de projection.

- **Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants**

Titres / qualifications	Expériences utiles
Être détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique ou membre de la direction technique de la fédération	Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré
Être détenteur au minimum d'un brevet ADEPS de Moniteur Sportif Éducateur ou assimilé	Être expert justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention.

- Diplômes, brevets, certifications²⁵ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :

Intitulé	Année de délivrance ²⁶
Moniteur DF	Avant 2004
Niveau 3 DF	2003 - 2014
Entraîneur DF	Avant 2001

²⁵ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

²⁶ Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)



4.3.5 CS 235 Moyens et formes d'entraînements :

- Résumé

Une saison athlétique peut comporter une ou deux périodes de compétitions hivernale et estivale et selon les objectifs déterminés, il sera utile de construire les cycles et les séances en respectant les principes de continuité, de progressivité, de spécificité et d'individualisation

- Concepts / mots-clés :

Continuité
Progressivité
Spécificité
Individualisation

- Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat est capable d'organiser les cycles et séances selon les principes fondamentaux.				V
Le candidat connaît les différents moments qui jalonnent une saison d'athlétisme			V	
Le candidat respecte les principes de continuité, de progressivité, de spécificité en établissant un plan d'entraînement				V

- Liens entre modules de formation forts/élevés (*) ou très forts/ très élevés (**)

Code module CG	Liens
221	*
223	**
231	*
233	*

Code autre module CS	Liens
225	*
234	**
235	**

- Volumes horaires, charge de travail et modules de formation

				<i>Temps total de présence en formation (hh:mm) :</i>	06:00
				<i>Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :</i>	00:05
				<i>Temps total en présentiel (hh:mm) :</i>	06:05
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) - hh:mm	04:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	02:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques - hh:mm	00:05
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	<i>Autre :</i> - hh:mm	00:00	<i>Autre :</i> - hh:mm	00:00

				<i>Temps total en non présentiel (hh:mm) :</i>	06:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	06 :00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	00:00	<i>Autre :</i> - hh:mm	00:00	<i>Autre :</i> - hh:mm	00:00

■ Méthodologie et supports de l'animation

○ Méthodologie :

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	V	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : Séance de questions-réponses	V
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentation personnelle ;	O	Autre :	O

○ Type de support de cours :

Syllabus "classique"	V	PréAO : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, MOOC, ...	V	Autre :	O	Autre :	O

○ Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, ... sans support	V	Format "papier"	V	Format électronique, digital, numérique	V
Distribués / envoyés	V	A télécharger	V	Plateforme type "LMS", de partage : DropBox, ...	V
Autre : ABC des disciplines athlétiques	V	Autre : Pass'Athlé	O	Autre :	O

▪ Modalités d'évaluation

▪ *Champs d'évaluation :*

Savoirs/connaissances	<input checked="" type="checkbox"/>	SF Techniques	<input type="checkbox"/>	SF Tactiques	<input type="checkbox"/>	SF Tactico-Techniques	<input type="checkbox"/>
SF Didactiques	<input checked="" type="checkbox"/>	SF Méthodologiques	<input checked="" type="checkbox"/>	SF Pédagogiques	<input checked="" type="checkbox"/>	SE / Attitudes	<input checked="" type="checkbox"/>

▪ *Type d'évaluation :*

Continue / permanente / formative / en cours de formation	<input checked="" type="checkbox"/>	Sommative	<input checked="" type="checkbox"/>	Certificative	<input checked="" type="checkbox"/>
-----------------------------------------------------------	-------------------------------------	-----------	-------------------------------------	---------------	-------------------------------------

Normative	<input checked="" type="checkbox"/>	Critériée	<input checked="" type="checkbox"/>
-----------	-------------------------------------	-----------	-------------------------------------

▪ *Forme d'évaluation :*

• *Contexte :*

Orale	<input checked="" type="checkbox"/>	Écrite	<input checked="" type="checkbox"/>
Pratique s/ terrain	<input checked="" type="checkbox"/>	Autre :	<input checked="" type="checkbox"/>

• *Mode :*

QCM	<input checked="" type="checkbox"/>	Questions ouvertes	<input checked="" type="checkbox"/>	Études de cas / mise en situation	<input checked="" type="checkbox"/>
Démonstrations	<input checked="" type="checkbox"/>	Dossier / portfolio	<input checked="" type="checkbox"/>	Cahier de travail / d'exercices	<input checked="" type="checkbox"/>
Autre :	<input checked="" type="checkbox"/>	Autre :	<input checked="" type="checkbox"/>	Autre :	

- ***Critères d'évaluation :***

Le candidat doit obtenir au minimum 50 % pour réussir le module.

- **Pondération et crédits**

- Pondération de la thématique 3 dans le cursus : 57,5 %
- Pondération du module CS_235 dans la thématique 3 : 10%

- **Normes d'encadrement et de matériel**

- Encadrement : 1 formateur pour 12 candidats maximum
- Matériel : espace de travail pouvant accueillir 12 personnes avec PAO : projecteur, écran de projection.

- **Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants**

Titres / qualifications	Expériences utiles
Être détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique ou membre de la direction technique de la fédération	Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré
Être détenteur au minimum d'un brevet ADEPS de Moniteur Sportif Éducateur ou assimilé	Être expert justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention.

- Diplômes, brevets, certifications²⁷ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance²⁸</u>
Moniteur DF	Avant 2004
Niveau 3 DF	2003 - 2014
Entraîneur DF	Avant 2001

²⁷ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

²⁸ Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

4.3.6 CS 236 Évaluation de l'entraînement :

- Résumé

L'évaluation est un outil pédagogique qui renseigne l'entraîneur dans l'évolution des entraîneurs et surtout situer les athlètes par rapport aux objectifs prévus.

L'évaluation permet d'identifier les forces et faiblesses de l'athlète, mais permet aussi un feed-back pour mesurer l'efficacité du programme d'entraînement.

- Concepts / mots-clés :

Évaluation

Forces de l'athlète

Faiblesses de l'athlète

Mesure de l'efficacité

- Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat est capable de mettre en place des tests			V	
Le candidat est capable d'en interpréter les résultats.			V	
Le candidat est capable d'adapter un programme en fonction des résultats obtenus aux tests			V	

- Liens entre modules de formation forts/élevés (*) ou très forts/ très élevés (**)

Code module CG	Liens
221	**
231	*

Code autre module CS	Liens
235	**
236	**

- Volumes horaires, charge de travail et modules de formation

<i>Temps total de présence en formation (hh:mm) :</i>					04:00
<i>Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :</i>					00:10
<i>Temps total en présentiel (hh:mm) :</i>					04:10
Assister / participer aux cours théoriques (en auditOIres, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) - hh:mm	3:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	01:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques - hh:mm	00:10
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	<i>Autre :</i> - hh:mm	00:00	<i>Autre :</i> - hh:mm	00:00

<i>Temps total en non présentiel (hh:mm) :</i>					06:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	06 :00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	00:00	<i>Autre :</i> - hh:mm	00:00	<i>Autre :</i> - hh:mm	00:00

■ Méthodologie et supports de l'animation

○ Méthodologie :

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	V	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	V	Ateliers (semi-) dirigés ;	V
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : Séance de questions-réponses	V
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentation personnelle ;	O	Autre :	O

○ Type de support de cours :

Syllabus "classique"	V	PréAO : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, MOOC, ...	V	Autre :	O	Autre :	O

○ Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, ... sans support	V	Format "papier"	V	Format électronique, digital, numérique	V
Distribués / envoyés	V	A télécharger	V	Plateforme type "LMS", de partage : DropBox, ...	V
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

▪ Modalités d'évaluation

▪ *Champs d'évaluation :*

Savoirs/connaissances	<input checked="" type="checkbox"/>	SF Techniques	<input checked="" type="checkbox"/>	SF Tactiques	<input checked="" type="checkbox"/>	SF Tactico-Techniques	<input checked="" type="checkbox"/>
SF Didactiques	<input checked="" type="checkbox"/>	SF Méthodologiques	<input checked="" type="checkbox"/>	SF Pédagogiques	<input checked="" type="checkbox"/>	SE / Attitudes	<input checked="" type="checkbox"/>

▪ *Type d'évaluation :*

Continue / permanente / formative / en cours de formation	<input checked="" type="checkbox"/>	Sommative	<input checked="" type="checkbox"/>	Certificative	<input checked="" type="checkbox"/>
-----------------------------------------------------------	-------------------------------------	-----------	-------------------------------------	---------------	-------------------------------------

Normative	<input checked="" type="checkbox"/>	Critériée	<input checked="" type="checkbox"/>
-----------	-------------------------------------	-----------	-------------------------------------

▪ *Forme d'évaluation :*

• *Contexte :*

Orale	<input checked="" type="checkbox"/>	Écrite	<input checked="" type="checkbox"/>
Pratique s/ terrain	<input checked="" type="checkbox"/>	Autre :	<input checked="" type="checkbox"/>

• *Mode :*

QCM	<input checked="" type="checkbox"/>	Questions ouvertes	<input checked="" type="checkbox"/>	Études de cas / mise en situation	<input checked="" type="checkbox"/>
Démonstrations	<input checked="" type="checkbox"/>	Dossier / portfolio	<input checked="" type="checkbox"/>	Cahier de travail / d'exercices	<input checked="" type="checkbox"/>
Autre :	<input checked="" type="checkbox"/>	Autre :	<input checked="" type="checkbox"/>	Autre :	

- ***Critères d'évaluation :***

Le candidat doit obtenir au minimum 50 % pour réussir le module.

- **Pondération et crédits**

- Pondération de la thématique 3 dans le cursus : 57,5 %
- Pondération du module CS_236 dans la thématique 3 : 5 %

- **Normes d'encadrement et de matériel**

- Encadrement : 1 formateur pour 12 candidats maximum
- Matériel : espace de travail pouvant accueillir 12 personnes avec PAO : projecteur, écran de projection.

- **Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants**

Titres / qualifications	Expériences utiles
Être détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique ou membre de la direction technique de la fédération	Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré
Être détenteur au minimum d'un brevet ADEPS de Moniteur Sportif Éducateur ou assimilé	Être expert justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention.

- Diplômes, brevets, certifications²⁹ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance³⁰</u>
Niveau 2 DF	2003 - 2014
Aide - Moniteur DF	Avant 2004
Moniteur DF	Avant 2004
Niveau 3 DF	2003 - 2014
Entraîneur DF	Avant 2001

²⁹ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

³⁰ Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)



4.3.7 CS 237 Applications : travaux pratiques :

- Résumé

L'expérience ne s'apprend pas dans les livres mais elle s'acquiert surtout par la pratique de l'entraînement.

- Concepts / mots-clés :

Expérience

Spécificité

Pratique

- Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat est préparé théoriquement au métier de MS Éducateur				V
Le candidat est capable de mettre en pratique la formation théorique				V
Le candidat prépare des séances en suivant les thèmes demandés				V

- Liens entre modules de formation forts/élevés (*) ou très forts/ très élevés (**)

Code module CG	Liens
233	**
235	*+

Code autre module CS	Liens
233	**
234	**
235	**
239	**

- Volumes horaires, charge de travail et modules de formation

<i>Temps total de présence en formation (hh:mm) :</i>					05:00
<i>Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :</i>					00:10
<i>Temps total en présentiel (hh:mm) :</i>					05:10
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) - hh:mm	00:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	05:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques - hh:mm	00:10
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	<i>Autre :</i> - hh:mm	00:00	<i>Autre :</i> - hh:mm	00:00

<i>Temps total en non présentiel (hh:mm) :</i>					03:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	03 :00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	00:00	<i>Autre :</i> - hh:mm	00:00	<i>Autre :</i> - hh:mm	00:00

■ Méthodologie et supports de l'animation

○ Méthodologie :

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	V	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	V	Ateliers (semi-) dirigés ;	V
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : Séance de questions-réponses	V
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentation personnelle ;	O	Autre :	O

○ Type de support de cours :

Syllabus "classique"	V	PréAO : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, MOOC, ...	V	Autre :	O	Autre :	O

○ Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, ... sans support	V	Format "papier"	V	Format électronique, digital, numérique	V
Distribués / envoyés	V	A télécharger	V	Plateforme type "LMS", de partage : DropBox, ...	V
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

▪ Modalités d'évaluation

▪ *Champs d'évaluation :*

Savoirs/connaissances	<input checked="" type="checkbox"/>	SF Techniques	<input checked="" type="checkbox"/>	SF Tactiques	<input checked="" type="checkbox"/>	SF Tactico-Techniques	<input checked="" type="checkbox"/>
SF Didactiques	<input checked="" type="checkbox"/>	SF Méthodologiques	<input checked="" type="checkbox"/>	SF Pédagogiques	<input checked="" type="checkbox"/>	SE / Attitudes	<input checked="" type="checkbox"/>

▪ *Type d'évaluation :*

Continue / permanente / formative / en cours de formation	<input checked="" type="checkbox"/>	Sommative	<input checked="" type="checkbox"/>	Certificative	<input checked="" type="checkbox"/>
-----------------------------------------------------------	-------------------------------------	-----------	-------------------------------------	---------------	-------------------------------------

Normative	<input checked="" type="checkbox"/>	Critériée	<input checked="" type="checkbox"/>
-----------	-------------------------------------	-----------	-------------------------------------

▪ *Forme d'évaluation :*

• *Contexte :*

Orale	<input checked="" type="checkbox"/>	Écrite	<input checked="" type="checkbox"/>
Pratique s/ terrain	<input checked="" type="checkbox"/>	Autre :	<input checked="" type="checkbox"/>

• *Mode :*

QCM	<input checked="" type="checkbox"/>	Questions ouvertes	<input checked="" type="checkbox"/>	Études de cas / mise en situation	<input checked="" type="checkbox"/>
Démonstrations	<input checked="" type="checkbox"/>	Dossier / portfolio	<input checked="" type="checkbox"/>	Cahier de travail / d'exercices	<input checked="" type="checkbox"/>
Autre :	<input checked="" type="checkbox"/>	Autre :	<input checked="" type="checkbox"/>	Autre :	

- ***Critères d'évaluation :***

Le candidat doit obtenir au minimum 50 % pour réussir le module.

- **Pondération et crédits**

- Pondération de la thématique 3 dans le cursus : 57,5 %
- Pondération du module CS_237 dans la thématique 3 : 7,5 %

- **Normes d'encadrement et de matériel**

- **Encadrement** : 1 formateur pour 12 candidats maximum
- **Matériel** : espace de travail pouvant accueillir 12 personnes avec PAO : projecteur, écran de projection.

- **Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Être détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique ou membre de la direction technique de la fédération	Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré
Être détenteur au minimum d'un brevet ADEPS de Moniteur Sportif Éducateur ou assimilé	Être expert justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention.

- **Diplômes, brevets, certifications³¹ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance³²</u>
Niveau 2 DF	2003 - 2014
Aide - Moniteur DF	Avant 2004
Moniteur DF	Avant 2004
Niveau 3 DF	2003 - 2014
Entraîneur DF	Avant 2001

³¹ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

³² Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)



4.3.8 CS 238 Renforcement musculaire spécifique:

- Résumé

L'intérêt du renforcement musculaire n'est plus à démontrer. Cependant, il est nécessaire de mettre en place les sollicitations spécifiques de la discipline et le travail de musculation.

- Concepts / mots-clés :

Renforcement musculaire

Musculation

Spécificité

- Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat est capable de mettre en œuvre les différents procédés de base de la musculation appliquée aux disciplines d'endurance			V	
Le candidat construit des séances de renforcement musculaire spécifique aux disciplines d'endurance			V	
Le candidat est capable de construire un plan de renforcement musculaire appliquée aux disciplines d'endurance			V	

- Liens entre modules de formation forts/élevés (*) ou très forts/ très élevés (**)

Code module CG	Liens
221	**
222	*
231	**
234	**

Code autre module CS	Liens
234	**
235	**

- Volumes horaires, charge de travail et modules de formation

<i>Temps total de présence en formation (hh:mm) :</i>					04:00
<i>Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :</i>					00:10
<i>Temps total en présentiel (hh:mm) :</i>					04:10
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) - hh:mm	01:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	03:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques - hh:mm	00:10
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	<i>Autre :</i> - hh:mm	00:00	<i>Autre :</i> - hh:mm	00:00

<i>Temps total en non présentiel (hh:mm) :</i>					04:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	04 :00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	00:00	<i>Autre :</i> - hh:mm	00:00	<i>Autre :</i> - hh:mm	00:00

■ Méthodologie et supports de l'animation

○ Méthodologie :

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	V	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	V	Ateliers (semi-) dirigés ;	V
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : Séance de questions-réponses	V
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentation personnelle ;	O	Autre :	O

○ Type de support de cours :

Syllabus "classique"	V	PréAO : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, MOOC, ...	V	Autre :	O	Autre :	O

○ Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, ... sans support	V	Format "papier"	V	Format électronique, digital, numérique	V
Distribués / envoyés	V	A télécharger	V	Plateforme type "LMS", de partage : DropBox, ...	V
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

▪ Modalités d'évaluation

▪ *Champs d'évaluation :*

Savoirs/connaissances	<input checked="" type="checkbox"/>	SF Techniques	<input checked="" type="checkbox"/>	SF Tactiques	<input checked="" type="checkbox"/>	SF Tactico-Techniques	<input checked="" type="checkbox"/>
SF Didactiques	<input checked="" type="checkbox"/>	SF Méthodologiques	<input checked="" type="checkbox"/>	SF Pédagogiques	<input checked="" type="checkbox"/>	SE / Attitudes	<input checked="" type="checkbox"/>

▪ *Type d'évaluation :*

Continue / permanente / formative / en cours de formation	<input checked="" type="checkbox"/>	Sommative	<input checked="" type="checkbox"/>	Certificative	<input checked="" type="checkbox"/>
-----------------------------------------------------------	-------------------------------------	-----------	-------------------------------------	---------------	-------------------------------------

Normative	<input checked="" type="checkbox"/>	Critériée	<input checked="" type="checkbox"/>
-----------	-------------------------------------	-----------	-------------------------------------

▪ *Forme d'évaluation :*

• *Contexte :*

Orale	<input checked="" type="checkbox"/>	Écrite	<input checked="" type="checkbox"/>
Pratique s/ terrain	<input checked="" type="checkbox"/>	Autre :	<input checked="" type="checkbox"/>

• *Mode :*

QCM	<input checked="" type="checkbox"/>	Questions ouvertes	<input checked="" type="checkbox"/>	Études de cas / mise en situation	<input checked="" type="checkbox"/>
Démonstrations	<input checked="" type="checkbox"/>	Dossier / portfolio	<input checked="" type="checkbox"/>	Cahier de travail / d'exercices	<input checked="" type="checkbox"/>
Autre :	<input checked="" type="checkbox"/>	Autre :	<input checked="" type="checkbox"/>	Autre :	

- ***Critères d'évaluation :***

Le candidat doit obtenir au minimum 50 % pour réussir le module.

- **Pondération et crédits**

- Pondération de la thématique 3 dans le cursus : 57,5 %
- Pondération du module CS_238 dans la thématique 3 : 5 %

- **Normes d'encadrement et de matériel**

- **Encadrement** : 1 formateur pour 12 candidats maximum
- **Matériel** : espace de travail pouvant accueillir 12 personnes avec PAO : projecteur, écran de projection.
Un espace de musculation

- **Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants**

Titres / qualifications	Expériences utiles
Être détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique ou membre de la direction technique de la fédération	Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré
Être détenteur au minimum d'un brevet ADEPS de Moniteur Sportif Éducateur ou assimilé	Être expert justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention.

- **Diplômes, brevets, certifications³³ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

Intitulé	Année de délivrance ³⁴
Niveau 2 DF	2003 - 2014
Aide - Moniteur DF	Avant 2004
Moniteur DF	Avant 2004
Niveau 3 DF	2003 - 2014
Entraîneur DF	Avant 2001

³³ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

³⁴ Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)



4.4 Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs.

- *Objectifs généraux :*

Les **objectifs** généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

- Être capable de prévenir, d'anticiper des incidents et des accidents fréquents dans la pratique de l'athlétisme
- *Pondération de l'évaluation de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs » dans le cursus de formation : 2,5 %*
- *Nombre de modules de cours de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs » : 1*
- *Identification des modules de cours de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs »:*
 - CS241_Sécurité athlétique

4.4.1 CS 241 Sécurité Athlétique :

- Résumé

- Prévenir, anticiper les incidents et les accidents fréquents pour les éviter au maximum.
- Réagir en cas d'accident bénin

Les accidents lors des activités athlétiques peuvent être courants. Il existe une série de mesures qui permettent de minimiser leur survenue et leur impact sur l'intégrité physique de l'athlète qui subit ces accidents. L'objectif de cette unité de formation est l'adaptation du comportement du candidat et in fine de ses athlètes face aux contraintes sécuritaires imposées par la pratique de l'athlétisme.

- Concepts / mots-clés :

Intégrité physiques

Prévention

Manipulation

- Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat est capable d'assurer la sécurité sur un stade d'athlétisme tant au niveau de la gestion du groupe que du matériel (disposition et maintenance)				V
Le candidat enseigne la sécurité à ses athlètes				V
Le candidat se positionne et intervient afin de prévenir tout type d'accident				V

- Liens entre modules de formation forts/élevés (*) ou très forts/ très élevés (**)

Code module CG	Liens
141	**
140	**

Code autre module CS	Liens
121	**

- Volumes horaires, charge de travail et modules de formation

<i>Temps total de présence en formation (hh:mm) :</i>					01:00
<i>Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :</i>					00:10
<i>Temps total en présentiel (hh:mm) :</i>					01:10
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) - hh:mm	1:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques - hh:mm	00:10
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	<i>Autre :</i> - hh:mm	00:00	<i>Autre :</i> - hh:mm	00:00

<i>Temps total en non présentiel (hh:mm) :</i>					01:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	01 :00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	00:00	<i>Autre :</i> - hh:mm	00:00	<i>Autre :</i> - hh:mm	00:00

■ Méthodologie et supports de l'animation

○ Méthodologie :

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	V	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : Séance de questions-réponses	V
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentation personnelle ;	O	Autre :	O

○ Type de support de cours :

Syllabus "classique"	V	PréAO : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, MOOC, ...	V	Autre :	O	Autre :	O

○ Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, ... sans support	V	Format "papier"	V	Format électronique, digital, numérique	V
Distribués / envoyés	V	A télécharger	V	Plateforme type "LMS", de partage : DropBox, ...	V
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

▪ Modalités d'évaluation

▪ *Champs d'évaluation :*

Savoirs/connaissances	<input checked="" type="checkbox"/>	SF Techniques	<input checked="" type="checkbox"/>	SF Tactiques	<input checked="" type="checkbox"/>	SF Tactico-Techniques	<input checked="" type="checkbox"/>
SF Didactiques	<input checked="" type="checkbox"/>	SF Méthodologiques	<input checked="" type="checkbox"/>	SF Pédagogiques	<input checked="" type="checkbox"/>	SE / Attitudes	<input checked="" type="checkbox"/>

▪ *Type d'évaluation :*

Continue / permanente / formative / en cours de formation	<input checked="" type="checkbox"/>	Sommative	<input checked="" type="checkbox"/>	Certificative	<input checked="" type="checkbox"/>
-----------------------------------------------------------	-------------------------------------	-----------	-------------------------------------	---------------	-------------------------------------

Normative	<input checked="" type="checkbox"/>	Critériée	<input checked="" type="checkbox"/>
-----------	-------------------------------------	-----------	-------------------------------------

▪ *Forme d'évaluation :*

• *Contexte :*

Orale	<input checked="" type="checkbox"/>	Écrite	<input checked="" type="checkbox"/>
Pratique s/ terrain	<input checked="" type="checkbox"/>	Autre :	<input checked="" type="checkbox"/>

• *Mode :*

QCM	<input checked="" type="checkbox"/>	Questions ouvertes	<input checked="" type="checkbox"/>	Études de cas / mise en situation	<input checked="" type="checkbox"/>
Démonstrations	<input checked="" type="checkbox"/>	Dossier / portfolio	<input checked="" type="checkbox"/>	Cahier de travail / d'exercices	<input checked="" type="checkbox"/>
Autre :	<input checked="" type="checkbox"/>	Autre :	<input checked="" type="checkbox"/>	Autre :	

- ***Critères d'évaluation :***

Le candidat doit obtenir au minimum 50 % pour réussir le module.

- **Pondération et crédits**

- Pondération de la thématique 4 dans le cursus : 2,5 %
- Pondération du module CS_241 dans la thématique 4 : 100 %

- **Normes d'encadrement et de matériel**

- Encadrement : 1 formateur pour 30 candidats maximum
- Matériel : espace de travail pouvant accueillir 30 personnes avec PAO : projecteur, écran de projection.

- **Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants**

Titres / qualifications	Expériences utiles
Être détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique ou membre de la direction technique de la fédération	Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré
Être détenteur au minimum d'un brevet ADEPS de Moniteur Sportif Éducateur ou assimilé	Être expert justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention.

- Diplômes, brevets, certifications³⁵ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :

Intitulé	Année de délivrance ³⁶
Niveau Moniteur Sportif Éducateur autre option	2014
Niveau 2 DF - Niveau 2 autre option	2003 - 2014
Aide - Moniteur DF - Aide Moniteur autre option	Avant 2004
Moniteur DF - Moniteur autre option	Avant 2004
Niveau 3 DF - Niveau 3 autre option	2003 - 2014
Entraîneur DF - Entraîneur autre option	Avant 2001

³⁵

Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

³⁶

Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)



4.5 Tableau synthèse « charge théorique de travail » du niveau de formation Moniteur Sportif Educateur Option Demi-Fond, Fond, steeple et Hors-Stade :

<u>Synthèse « charge théorique de travail »</u>					
	Module	Présentiel (hh:mm)	Évaluation (hh:mm)	Non-Présentiel (hh:mm)	Total (hh:m)
Th 1	CS211_Organisation des structures fédérales	01:00	00:05	01:00	02:05
	CS222_Règlement technique	02:00	00:10	02:00	04:05
<i>Th1_Cadre institutionnel et législatif</i>		03:00	0:15	03:00	06:15
Thématisque 2	CS221_Méthodologie et gestion de groupe	01:00	00:15	02:00	03:15
	CS222_Technologie au service de l'athlétisme	01:00	00:05	02:00	03:05
	CS223_Stage didactique	21:00	00:30	30:00	51:30
	CS224_Particularités des disciplines	06:00	00:10	06:00	12:10
	CS225_Techniques spécifiques par discipline	10:00	00:10	06:00	16:10
<i>Th2</i>		39:00	01:10	46:00	86:10
Thématisque 3	CS231_Musculation de base	04:00	00:10	06:00	10:10
	CS232_Stretching	02:00	00:05	02:00	04:05
	CS233_Qualités physiques et leur efficacité	06:00	00:10	06:00	12:10
	CS234_Programmation : périodisation et organisation annuelle	08:00	00:20	08:00	16:20
	CS235_Moyens et formes d'entraînement	06:00	00:05	06:00	12:05
	CS236_Evaluation de l'entraînement	04:00	00:10	06:00	10:10
	CS237_Applications : travaux pratiques	05:00	00:10	03:00	08:10
	CS238_Renforcement musculaire	04:00	00:10	04:00	08:10
<i>Th3_Facteurs déterminants de l'activité et de la performance</i>		39:00	01:20	41:00	81:20
Th 4	CS241_Sécurité athlétique	01:00	00:10	01:00	02:10
<i>Th4_Aspects sécuritaires et préventifs</i>		01:00	00:10	01:00	02:10
<i>Charge théorique de travail totale</i>		82:00	02:55	91:00	175:55

4.6 Tableau synthèse des pondérations modules vs thématiques & thématiques vs cursus Moniteur sportif Éducateur Option Demi-Fond, Fond, steeple et Hors-Stade

<i>Synthèse des pondérations modules vs thématiques & thématiques vs cursus</i>			
	<i>Module (Code_Nom)</i>	<i>Pondération du module dans la thématique</i>	<i>Pondération de la thématique dans le cursus de formation</i>
Th 1	<i>CS211_Organisation des structures fédérales</i>	25 %	5 %
	<i>CS222_Règlement technique</i>	75 %	
Thématique 2	<i>CS221_Méthodologie et gestion de groupe</i>	5 %	35 %
	<i>CS222_Technologie au service de l'athlétisme</i>	5 %	
	<i>CS223_Stage didactique</i>	60 %	
	<i>CS224_Particularités des disciplines</i>	10 %	
	<i>CS225_Techniques spécifiques par discipline</i>	20 %	
Thématique 3	<i>CS231_Musculation de base</i>	5 %	57,5 %
	<i>CS232_Stretching</i>	2,5 %	
	<i>CS233_Qualités physiques et leur efficacité</i>	10 %	
	<i>CS234_Programmation : périodisation et organisation annuelle</i>	55 %	
	<i>CS235_Moyens et formes d'entraînement</i>	10 %	
	<i>CS236_Evaluation de l'entraînement</i>	5 %	
	<i>CS237_Applications : travaux pratiques</i>	7,5 %	
	<i>CS238_Renforcement musculaire</i>	5 %	
Th 4	<i>CS241_Sécurité athlétique</i>	100 %	2,5 %

Rmq : En cas de dispense de plein droit d'un ou plusieurs modules, la pondération est réalisée au prorata des autres modules à présenter au sein de la (des) thématiques.

4.7 Tableau synthèse des titres/qualifications et expériences utiles à la fonction d'intervenant dans le dispositif de formation Moniteur Sportif Éducateur Option Demi-Fond, Fond, steeple et Hors-Stade .

<u>Synthèse des titres/qualifications et expériences utiles à la fonction d'intervenant dans le dispositif de formation</u>			
	Module (Code_Nom)	Titres et qualifications	Expériences utiles
Thématique 1	<i>CS211_Organisation des structures fédérales</i>	Être détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique ou membre de la direction technique de la fédération. Être détenteur d'un brevet Adeps à vocation pédagogique	Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré
	<i>CS222_Règlement technique</i>	Être détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique ou membre de la direction technique de la fédération. Être détenteur d'un brevet Adeps à vocation pédagogique	Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré
Thématique 2	<i>CS221_Méthodologie et gestion de groupe</i>	Être détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique ou membre de la direction technique de la fédération. Être détenteur d'un brevet Adeps à vocation pédagogique	Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré
	<i>CS222_Technologie au service de l'athlétisme</i>	Être détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique ou membre de la direction technique de la fédération. Être détenteur au minimum d'un brevet Adeps de moniteur sportif éducateur ou assimilé en athlétisme	Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré
	<i>CS223_Stage didactique</i>	Être détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique ou membre de la direction technique de la fédération. Être détenteur au minimum d'un brevet Adeps de moniteur sportif éducateur ou assimilé en athlétisme	Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré
	<i>CS224_Particularités des disciplines</i>	Être détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique ou membre de la direction technique de la fédération. Être détenteur au minimum d'un brevet Adeps de moniteur sportif éducateur ou assimilé en athlétisme	Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré
	<i>CS225_Techniques spécifiques par discipline</i>	Être détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique ou membre de la direction technique de la fédération. Être détenteur au minimum d'un brevet Adeps de moniteur sportif éducateur ou assimilé en athlétisme	Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré
Thématique 3	<i>CS231_Musculation de base</i>	Être détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique ou membre de la direction technique de la fédération. Être détenteur au minimum d'un brevet Adeps de moniteur sportif éducateur ou assimilé en athlétisme	Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré
	<i>CS232_Stretching</i>	Être détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique ou membre de la direction technique de la fédération. Être détenteur au minimum d'un brevet Adeps de moniteur sportif éducateur ou assimilé en athlétisme	Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré
	<i>CS233_Qualités physiques et leur efficacité</i>	Être détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique ou membre de la direction technique de la fédération. Être détenteur au minimum d'un brevet Adeps de moniteur sportif éducateur ou assimilé en athlétisme	Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré
	<i>CS234_Programmation : périodisation et organisation annuelle</i>	Être détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique ou membre de la direction technique de la fédération. Être détenteur au minimum d'un brevet Adeps de moniteur sportif éducateur ou assimilé en athlétisme	Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré

	<i>CS235_Moyens et formes d'entraînement</i>	Être détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique ou membre de la direction technique de la fédération. Être détenteur au minimum d'un brevet Adeps de moniteur sportif éducateur ou assimilé en athlétisme	Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré
	<i>CS236_Evaluation de l'entraînement</i>	Être détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique ou membre de la direction technique de la fédération. Être détenteur au minimum d'un brevet Adeps de moniteur sportif éducateur ou assimilé en athlétisme	Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré
	<i>CS237_Applications : travaux pratiques</i>	Être détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique ou membre de la direction technique de la fédération. Être détenteur au minimum d'un brevet Adeps de moniteur sportif éducateur ou assimilé en athlétisme	Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré
	<i>CS238_Renforcement musculaire</i>	Être détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique ou membre de la direction technique de la fédération. Être détenteur au minimum d'un brevet Adeps de moniteur sportif éducateur ou assimilé en athlétisme	Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré
Th 4	<i>CS241_Sécurité athlétique</i>	Être détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique ou membre de la direction technique de la fédération. Être détenteur au minimum d'un brevet Adeps de moniteur sportif éducateur ou assimilé en athlétisme	Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré

4.8 Synthèse des diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit pour la formation Moniteur Sportif Option Demi-Fond, Fond, steeple et Hors-Stade

<u>Synthèse des diplômes, brevets, certifications³⁷ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit</u>		
	Module (Code_Nom)	Titres et qualifications
Th 1	CS211_Organisation des structures fédérales	Moniteur Sportif Éducateur autre option
	CS222_Règlement technique	Moniteur Sportif Éducateur autre option Niveau 2 DF - Niveau 2 autre famille Aide-moniteur DF - Aide-moniteur autre famille Moniteur DF - Moniteur autre famille Niveau 3 DF - Niveau 3 autre famille Entraîneur DF - Entraîneur autre famille
Thématische 2	CS221_Méthodologie et gestion de groupe	Moniteur Sportif Éducateur autre option Niveau 2 DF - Niveau 2 autre famille Aide-moniteur DF - Aide-moniteur autre famille Moniteur DF - Moniteur autre famille Niveau 3 DF - Niveau 3 autre famille Entraîneur DF - Entraîneur autre famille
	CS222_Technologie au service de l'athlétisme	-
	CS223_Stage didactique	Niveau 2 DF Aide-moniteur DF Moniteur DF Niveau 3 DF Entraîneur DF
	CS224_Particularités des disciplines	Niveau 2 DF Aide-moniteur DF Moniteur DF Niveau 3 DF Entraîneur DF
	CS225_Techniques spécifiques par discipline	Niveau 2 DF Aide-moniteur DF Moniteur DF Niveau 3 DF Entraîneur DF
Thématische 3	CS231_Musculation de base	Moniteur Sportif Éducateur autre option Niveau 2 DF - Niveau 2 autre famille Aide-moniteur DF - Aide-moniteur autre famille Moniteur DF - Moniteur autre famille Niveau 3 DF - Niveau 3 autre famille Entraîneur DF - Entraîneur autre famille
	CS232_Stretching	Moniteur Sportif Éducateur autre option Niveau 2 DF - Niveau 2 autre famille Aide-moniteur DF - Aide-moniteur autre famille Moniteur DF - Moniteur autre famille Niveau 3 DF - Niveau 3 autre famille Entraîneur DF - Entraîneur autre famille
	CS233_Qualités physiques et leur efficacité	Niveau 2 DF Aide-moniteur DF Moniteur DF Niveau 3 DF Entraîneur DF
	CS234_Programmation : périodisation et organisation annuelle	Moniteur DF Niveau 3 DF Entraîneur DF

³⁷

Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

	CS235_Moyens et formes d'entraînement	Moniteur DF Niveau 3 DF Entraîneur DF
	CS236_Evaluation de l'entraînement	Niveau 2 DF Aide-moniteur DF Moniteur DF Niveau 3 DF Entraîneur DF
	CS237_Applications : travaux pratiques	Niveau 2 DF Aide-moniteur DF Moniteur DF Niveau 3 DF Entraîneur DF
	CS238_Renforcement musculaire	Niveau 2 DF Aide-moniteur DF Moniteur DF Niveau 3 DF Entraîneur DF
Th 4	CS141_Sécurité athlétique	Moniteur Sportif Éducateur autre option Niveau 2 DF - Niveau 2 autre famille Aide-moniteur DF - Aide-moniteur autre famille Moniteur DF - Moniteur autre famille Niveau 3 DF - Niveau 3 autre famille Entraîneur DF - Entraîneur autre famille

5 RÉFÉRENTIEL FORMATION : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES PÉDAGOGIQUES

Ce chapitre répond à l'*Art. 41. § 1^{er} du décret du 8 décembre 2006*, aux points 3 (le programme et le contenu), 5 (les modalités de l'évaluation) et 6 (les qualifications et/ou, le cas échéant, l'expérience utile exigées des intervenants).

5.1 Présentation du stage

Le stage débute dès la fin de la session des cours et avant l'examen.

Le stage se réalise dans un club d'athlétisme affilié à la LBFA et en parfaite adéquation avec le public pour lequel le candidat a suivi la formation à savoir une école d'athlétisme.

Les compétences de la formation doivent être exploitées et utilisées de manière optimale :

- Rassembler et animer le public par la pratique athlétique
- Fidéliser à la pratique de l'athlétisme
- Être capable de répéter et d'appliquer les bases et pré-requis de l'athlétisme dans les rencontres et les séances d'initiation.

Le stage comprend une durée de 20 h de pratique à devoir préparer, animer et diriger. Sous la houlette d'un maître de stage, le candidat suivra les consignes et les conseils prodigués par ce dernier.

Les prestations du stagiaire réalisées lors du stage sont réalisées à titre gracieux.

Les prestations réalisées lors du stage par le Maître de Stage sont réalisées à titre gracieux.

Le stagiaire devra remplir et remettre un dossier de stage, qui servira, entre autres, à l'évaluation.

Avant de débuter son stage, le candidat signera avec son maître de stage une convention de stage³⁸, celle-ci sera remise à l'opérateur de formation, qui validera cette convention. Une fois l'accord reçu, le stage peut débuter.

5.2 Dossier de stage

A l'issue de la session des cours, le candidat recevra les modalités de réalisation du stage ainsi que les documents s'y rapportant lors du module CS223_Stage Didactique.

5.2.1 Signalétiques

- Le dossier de stage est annexé à ce présent cahier des charges.
- Le dossier de stage a fait l'objet d'une validation de la part de la Commission Pédagogique Mixte.
- Élément constitutifs du dossier de stage officiel : coordonnées du stagiaire, coordonnées du lieu de stage, coordonnées et niveau de qualification du Maître de Stage, domaine d'intervention du stage, calendrier, description et niveau du groupe, nombre d'heures, libellé de toutes les séances réalisées en fonction des séances types vues au cours de la formation, milieu dans lequel le stagiaire a évolué, le public cible, ...).
- Remise au stagiaire d'un exemplaire type du dossier de stage.
- Lors de sa réception, le dossier de stage est évalué en aval par la Fédération, la Commission Pédagogique Mixte et/ou le Conseiller Pédagogique.

38

Annexe 1 - convention de stage

5.2.2 Cahier/Carnet de stage

- Le cahier de stage devra entre autre comprendre les fiches de préparation et les évaluations des séances réalisées par le candidat.
- Le cahier de stage comprend 10 fiches de guidance³⁹ et 10 fiches d'évaluation journalière⁴⁰ qui serviront à guider le stagiaire en cours de route et fixer des objectifs intermédiaires. C'est aussi un moyen de communication précieux entre les 3 parties (Maître de Stage, Stagiaire, et Le responsable de formation). La fiche de guidance et la fiche d'évaluation sont à renvoyer par le stagiaire dès à fin de la séance par mail au responsable des formations.
- Ces fiches restent dans le dossier du stagiaire et doivent être présentées à chaque fois que le responsable des formations LBFA le demande ou qu'un chargé de mission effectue une visite sur les lieux du stage.

5.2.3 Rapport de stage

Le rapport de stage complet, en un seul fichier informatisé, doit être envoyé au minimum 15 jours avant la date de l'examen, à l'opérateur de formation. Ce rapport sera composé de :

- **Dossier de présentation** : 3 à 4 pages

Dans ce rapport seront cités et expliqués :

- Contexte : club, maître de stage, dates, lieux, matériel, etc.
- Intervention : public, niveau d'intervention, contenus, choix pédagogiques, programmation de vos interventions et des contenus abordés.
- Terrain : expérience de terrain, difficultés rencontrées, progrès, travail accompli, adaptations, gestion du groupe, etc. (tous les éléments susceptibles de nous forger une idée sur le stage que vous avez réalisé).
- Conclusions personnelles

- **Programmation de votre stage** (selon les principes vus aux cours).

Celle-ci doit être prévue avec votre maître de stage.

Cette programmation (sous forme de calendrier) reprendra l'articulation de vos séances de stage : compétences visées (principales)

- **L'ensemble des préparations de stage**

Complètes et signées par votre maître de stage

- **L'ensemble des fiches de guidance.**

Complètes et signées par votre maître de stage

- **Le rapport d'évaluation du maître de stage⁴¹.**

Signé par le maître de stage.

- **Programmation d'une saison athlétique avec des cadets et scolaires**

³⁹

Annexe 2 - Fiche de guidance

⁴⁰

Annexe 3 - Fiche d'évaluation journalière

⁴¹

Annexe 3 - Évaluation maître de stage

5.3 Règles concernant les Maîtres de Stages

- Exercer cette fonction en accord avec la commission pédagogique de l'opérateur de formation. Les prestations réalisées lors du stage sont réalisées à titre gracieux.
- Le Maître de stage sera choisi par le candidat suivant la liste de Maître de Stage établie par la commission pédagogique.
- Sur base de justifications formelles, le Maître de stage peut-être "imposé" au candidat, par l'opérateur de formation .
- Pendant le stage le candidat est placé sous la responsabilité du Maître de Stage.
- Pas d'obligation du Maître de stage d'accepter la mission proposée.
- Les séances animées sont répertoriées consciencieusement et visées par le Maître de Stage.
- Le dossier de stage (rapport d'évaluation) est signé par le Maître de Stage.

5.4 Acceptation potentielle des Maîtres de Stages

- Exercer cette fonction en accord avec l'opérateur de formation.
- Offrir des heures de cours, des programmes, des objectifs, des contenus et un public propice à l'acquisition progressive de compétences par le stagiaire et en adéquation avec ses champs de qualification.
- Intégrer le stagiaire à l'équipe des cadres du dispositif de formation.
- Encadrer personnellement le stagiaire lors des temps de guidance, d'observation et d'évaluation.
- Accomplir, dans les meilleurs délais, les tâches administratives à l'égard de l'opérateur de formation.
- Dialoguer avec le responsable des formations de cadres de l'opérateur de formation, chaque fois que nécessaire.
- Accueillir la visite éventuelle d'un superviseur des formations de cadres (Opérateur de formation et/ou AG Sport).
- Impliquer activement le stagiaire dans la conduite des cours faisant l'objet du stage.
- Communiquer régulièrement leurs remarques et de conseiller le stagiaire tant oralement que par le biais de l'évaluation écrite finale (cahier de stage).

5.5 Endroits et niveaux de Stages

- Confirmation d'autorisation de stage donnée au stagiaire, par l'opérateur de formation, le Conseiller Pédagogique et/ou la Commission Pédagogique Mixte.
- Le stage proposé ou choisi doit toujours être en adéquation parfaite avec le niveau de compétence c'est à dire dans une école d'athlétisme.

5.6 Évaluation du stage et du cahier de stage

- Le Maître de Stage complète les 10 grilles d'évaluation journalière et la fiche d'évaluation finale du stage ;
- L'évaluation du stage est effectuée lors de l'examen sur base de la grille d'évaluation du maître de stage et de la présentation par le candidat devant un jury.
- La pondération comprend :
 1. une partie écrite : rapport de stage et préparations : Travail de Fin de Formation (T.F.F.)
 2. une séance pratique
- Le stage non réussi sera représenté dans l'année ; en cas d'échec à la 2ème session, le candidat recommencera sa formation.
- Tout cas litigieux sera traité par la Commission Pédagogique Mixte.

6 RÉFÉRENTIEL « ÉVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITÉS D'ÉVALUATION

Ce chapitre répond à l'Art. 41, § 1^{er} du décret du 8 décembre 2006, aux points 5 (les modalités de l'évaluation) et 7 (conditions de dispenses de modules de formation).

6.1 Délai d'organisation des évaluations

La session d'évaluation pour les candidats doit s'effectuer dans un délai jugé raisonnable et au plus tôt 3 mois et au plus tard 1 an après la fin de la formation. Tout délai complémentaire doit être motivé et justifié par l'opérateur de formation à la Commission Pédagogique Mixte.

6.2 Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect

Les critères d'accès aux évaluations spécifiques du niveau Moniteur Sportif Éducateur sont :

- 80% de présence active à l'ensemble des cours.

Les conséquences du non-respect de ces conditions, sont :

- Non admission à l'évaluation finale.
- Non accès aux évaluations finales de la formation.
- Non remboursement de la formation.

6.2.1 Présences au cours

Le candidat est tenu d'avoir :

- 80 % de présence active à l'ensemble des cours.

Remarques :

- En cas de blessure, une présence passive est acceptée sous condition de présentation d'un certificat médical.
- En cas de retard de plus de 15 minutes, la première heure de cours n'est pas comptabilisée.
- En cas de blessure ou maladie affectant de plus de 20% les présences au cours, le candidat ne sera pas accepté aux évaluations.

6.2.2 Autres modalités à décrire

- Les évaluations théoriques (écrites et/ou orales) sont organisées à plusieurs moments de l'année en fonction des sessions de formations organisées dans les différentes disciplines et niveaux.
- Les évaluations théoriques écrites peuvent éventuellement être organisées au même moment et au même endroit pour différentes disciplines et niveaux. Les candidats sont alors regroupés dans un même local mais reçoivent un questionnaire d'examen spécifique à leur formation.
- Tout cas de tricherie avérée lors des évaluations théoriques sera sanctionné par l'annulation de la totalité de l'épreuve en cours

6.3 Publicité des accès aux évaluations

- Le candidat sera convoqué aux évaluations par voie officielle écrite (envoi non recommandé) ou par e-mail, par le biais de l'organisme de formation, de la Commission Pédagogique Mixte et/ou par le Conseiller Pédagogique.
- Le candidat non admissible aux évaluations (abandon, échec pratique, didactique, absences,...) sera averti par voie officielle écrite (envoi non recommandé) ou par e-mail, par le biais de l'organisme de formation, de la Commission Pédagogique Mixte et/ou par le Conseiller Pédagogique.

6.4 Publicité des modalités lors d'absences aux évaluations

- Si un candidat ne peut assister à une évaluation, il doit en avertir au plus tôt le responsable des formations de la LBFA par mail.
- Le candidat doit prévenir le responsable des formations de la LBFA au plus tard 24h avant l'examen.
- L'opérateur de formation statue sur la légitimité de l'absence et peut alors proposer au candidat un nouveau moment d'évaluation. Tant que les absences sont légitimes, un autre moment d'évaluation peut être proposé dans un délai de 6 mois au maximum.
- La légitimité du motif est appréciée par l'opérateur de formation (le certificat médical ou le certificat de décès d'un parent proche, l'impossibilité de se libérer d'une activité professionnelle - attestation de l'employeur faisant foi - sont, en tout cas, considérés comme motif légitime).
- Le candidat arrivant tardivement et sans motif légitime peut se voir refuser l'entrée à l'évaluation par le membre du personnel en charge de la surveillance de celle-ci.
- Si un candidat arrive en retard à une évaluation, sans motif légitime, il pourra participer à celle-ci dans la durée impartie. Aucun délai supplémentaire ne lui sera accordé. Une évaluation est réalisée pour toute épreuve commencée.

6.5 Nombre de sessions d'évaluation

L'évaluation du candidat, à chaque niveau de qualification et dans chaque champ de compétence doit obligatoirement :

- Être composée de plusieurs épreuves,
- Sanctionner un niveau de qualification en fonction de critères et indicateurs définis et communiqués préalablement au candidat,
- Porter sur le travail fourni par le candidat en fonction des finalités définies et mentionnées dans chaque champ de compétences,
- Comprendre deux sessions d'évaluations avec, pour chaque session, un jury de délibération constitué d'un minimum de personnes reconnues par la Commission Pédagogique Mixte.

Deux axes de formation sont mis en place :

- o Évaluation modules théoriques : 2 sessions
- o Évaluation Stage : Évaluation Critériée

En cas d'échec dans l'un des trois axes de formation, le ou les autre(s) axe(s) réussi(s) seront dispensés. Il n'y aura pas de dispenses partielles à l'intérieur d'un axe.

Une première session sanctionnera la formation dispensée.

Une seconde session sera organisée pour les candidats qui n'auraient pas satisfait aux exigences lors de la première session. Les matières à présenter seront actées au Procès Verbal de délibération de la première session.

Cette grille d'évaluation a fait l'objet d'une approbation de la Commission Pédagogique Mixte.

6.6 Constitution du Jury d'évaluation

Le jury d'évaluation connaîtra parfaitement les modalités d'organisation des épreuves, les compétences minimales à atteindre par les candidats et ce, afin notamment de respecter les mêmes exigences d'évaluation.

Le Jury sera composé de 2 membres désignés par l'opérateur de formation et avec voix délibérative. L'AG Sport et son Conseiller Pédagogique sont de droit, membre potentiel du jury.

6.7 Décisions et délibérations du jury d'évaluation (Procès Verbal)

Un Président de jury est désigné pour chaque session d'évaluation. Il pourra s'agir du représentant du service Formation des cadres de l'AG Sport, du Conseiller Pédagogique, d'une personne issue des membres du jury d'évaluation.

Sur base des évaluations que le candidat aura obtenues aux différentes épreuves, le Président du jury aura une voix prépondérante en cas d'égalité lors d'un vote pour toute décision de délibération, ...

Un secrétaire représentant l'organisme de formation sera désigné par les membres du jury d'évaluation.

Chaque candidat inscrit aux sessions d'évaluation sera systématiquement délibéré.

Toutes les décisions du jury seront actées et motivées dans un Procès Verbal (PV) de délibération.

Ce PV sera signé par l'intégralité du jury présent aux évaluations. Il sera envoyé à l'AG Sport (document scanné et uploadé sur la plateforme de gestion des cours spécifiques) en même temps que les résultats des évaluations (documents électroniques).

6.8 Motivation du résultat en délibération

Un Président de jury est désigné pour chaque session d'évaluation.

Sur base des évaluations que le candidat aura obtenues aux différentes épreuves, le Président du jury aura une voix prépondérante en cas d'égalité lors d'un vote pour toute décision de délibération.

Un secrétaire, membres du jury, sera désigné.

Chaque candidat inscrit aux sessions d'évaluation sera systématiquement délibéré.

Toutes les décisions du jury seront actées et motivées dans un Procès-Verbal (PV) de délibération.

Ce PV sera signé par l'intégralité du jury présent aux évaluations. Il sera envoyé à la DG Sport en même temps que les résultats des évaluations.

Tout résultat de session doit obligatoirement être motivé.

Formation Moniteur Sportif Éducateur

1^{ère} session :

- Réussite de plein droit si :
 - o Au moins 60% des points au total
 - o Au moins 50% dans chaque thématique
 - o Au moins 50% dans l'évaluation des stages
- Ajournement si :
 - o Au moins 60% des points au total
 - o Moins de 50% dans une thématique = thématique à représenter
 - o Au moins 50% dans l'évaluation des stages
- Ajournement si :
 - o Au moins 60% des points au total
 - o Au moins 50% dans chacun des modules
 - o Moins de 50% dans l'évaluation des stages = stage à représenter
- Ajournement si :
 - o Moins de 60% des points au total
 - o Moins de 50% dans une thématique = thématique à représenter
 - o Moins de 50% dans l'évaluation des stages = stage à représenter
- Ajournement si :
 - o Moins de 60% des points au total
 - o Moins de 50% dans une thématique = thématique à représenter
 - o Au moins 50% dans l'évaluation des stages
- Ajournement si :
 - o Moins de 60% des points au total
 - o Au moins 50% dans chacun des modules
 - o Moins de 50% dans l'évaluation des stages = stage à représenter

2^{ème} session :

Une seconde session est organisée pour les candidats qui n'auraient pas satisfait aux exigences lors de la 1^{ère} session.

- Réussite de plein droit si :
 - o Au moins 60% des points au total
 - o Au moins 50% dans chaque thématique (2 et 3)
 - o Au moins 50% dans l'évaluation des stages
- Réussite après délibération si :
 - o Moins de 60% des points au total, mais au moins 50%
 - o Au moins 50% dans chaque thématique
 - o Au moins 50% dans l'évaluation des stages
- Échec si :
 - o Au moins 60% des points au total
 - o Moins de 50% dans une thématique (2 ou 3)
 - o Au moins 50% dans l'évaluation de stage.
- Échec si :
 - o Au moins 60% des points au total
 - o Au moins 50% dans chacun des modules
 - o Moins de 50% dans l'évaluation des stages
- Échec si :
 - o Moins de 60% des points au total
- Échec si :
 - o Au moins 60% des points au total

- Moins de 50% dans une des thématiques (2 ou 3)
- Moins de 50% dans l'évaluation des stages

Pour l'ensemble des sessions d'évaluation :

- Refusé(e) : abandon de la formation
- Refusé(e) pour absence répétée même si justifiée
- Refusé(e) : absence(s) non justifiée(s)
- Refusé(e) pour plagiat
- Refusé(e) car échec en didactique lors de la formation
- Refusé(e) car fraude à l'évaluation.

6.9 Procédure de communication des résultats auprès de l'AG Sport

Pour que les parcours de formation soient homologués / certifiés par l'octroi d'un brevet de l'AG Sport, une procédure stricte doit être scrupuleusement respectée.

Cette dernière se déroulera via notamment le programme informatique « Gestion de cours » (COFED) lorsque l'édition de formation a été administrativement introduite par ce biais.

L'outil « Gestion de cours » (COFED) est une application web, gérée par l'Administration Générale du Sport (ADEPS). Elle permet aux fédérations sportives et aux opérateurs de formations de communiquer entre autres la liste des candidats qui suivent une formation dans le but d'obtenir un brevet Adeps.

Ce programme automatisé entièrement le transfert des coordonnées administratives au sein de la base de données des brevetés de l'Administration et de là les frais administratifs de l'ensemble de la procédure à s'acquitter. Il permet aussi un certain suivi pédagogique du parcours de formation desdits candidats.

Après avoir satisfait à l'ensemble des différentes étapes de son cursus de formation, chaque candidat potentiellement homologable sera soumis à validation par l'opérateur de formation auprès de l'AG Sport.

In fine, si les validations pédagogiques et administratives sont aussi validées par l'Administration, un brevet homologué / certifié est alors envoyé à chaque lauréat officialisant ainsi le niveau acquis.

6.10 Procédure de communication des résultats aux candidats

Chaque candidat sera informé des résultats par voie officielle dans un délai raisonnable qui correspond au temps de correction, après la session d'évaluation. Les résultats contiendront le détail pour chaque thématique ainsi que la note obtenue pour le stage didactique.

Les candidats ajournés ou refusés seront prévenus par voie officielle en motivant les résultats et la décision.

Le ou les contenus de formation à éventuellement représenter sont fixés par le jury d'évaluation au cours de la délibération. Le candidat ajourné est informé et convoqué à une session complémentaire d'évaluation.

Un droit de recours est octroyé lors d'un refus en seconde session et la procédure à respecter est explicitée (voir recours).

6.11 Recours et procédures

Tout candidat qui estime que les dispositions du présent cahier des charges n'ont pas été respectées lors des inscriptions aux examens, examens et délibérations, excepté l'appréciation souveraine du jury⁴² et de chacun de ses membres sur les notes individuelles attribuées au candidat et le résultat global obtenu par celui-ci, peut exercer un recours à l'encontre des résultats de la délibération en première session (uniquement en cas de refus d'accès à une seconde session) ou en seconde session.

Le candidat peut donc formuler un recours motivé auprès de l'opérateur de formation selon les modalités suivantes.

Avant tout recours, le candidat peut solliciter une consultation de son examen. En aucun cas, il ne pourra emporter une copie de son examen, ni en prendre des photos, ni emporter des notes, ni solliciter une copie des corrigés des QCM. Il pourra solliciter la consultation des notes écrites du jury s'il s'agit d'une évaluation orale, et ce conformément au décret du 22 décembre 1994 relatif à la publicité de l'administration. Il peut également demander des informations complémentaires concernant ses évaluations.

Cette consultation ne pourra se réaliser qu'après une prise de rendez-vous formalisé avec l'opérateur de formation.

Lors de l'envoi des résultats à chaque candidat, la procédure de recours est explicitée, ainsi que les coordonnées de la personne de contact et l'adresse à laquelle le recours doit être adressé.

Les candidats disposent d'un délai de 8 jours ouvrables après la date d'envoi des résultats pour introduire un recours. La date d'envoi de la décision est comprise dans le délai. La date butoir pour un recours est indiquée de manière précise au sein de la lettre de résultat. Au-delà de la date limite, le recours sera jugé non recevable.

Ce recours doit être envoyé par lettre recommandée à l'adresse du siège de l'opérateur de formation, à la personne de contact ci-avant visée. Celle-ci assurera le suivi du dossier.

Dès réception de la lettre recommandée du candidat, la chambre de recours instituée au sein de la Commission Pédagogique Mixte (AG Sport et opérateur de formation) dispose de 30 jours ouvrables pour examiner le recours et communiquer par courrier ou courriel sa décision définitive et non contestable au candidat.

Une chambre de recours est composée de 4 personnes avec voix délibérative.

- un membre de la fédération ou association consultée pour la rédaction du cahier des charges siégeant à la Commission Pédagogique Mixte. Ce dernier assure le secrétariat de la Chambre de recours.
- le Directeur Technique de l'opérateur de formation ou, à défaut, son représentant.
- un représentant de l'Administration Générale du Sport. Ce dernier assure la présidence de la Chambre de recours.
- le Conseiller Pédagogique ADEPS compétent ou son représentant de l'Administration Générale du Sport.

42

La décision prise par le jury dans le cadre de la délibération ne constitue une irrégularité pouvant fonder le recours. Toute erreur matérielle incontestable constatée après les délibérations est corrigée. Si nécessaire, le jury est convoqué à nouveau et une nouvelle délibération est organisée. Plus aucune erreur ne peut être corrigée au-delà de 60 jours calendrier après la date d'envoi des résultats et des cotes aux candidats.

En cas d'égalité lors d'un vote, la voix du président de la chambre de recours est prépondérante.

A son initiative, la chambre de recours peut être amenée à rencontrer et inviter toute personne qu'elle juge utile afin de prendre la meilleure décision qui soit.

La chambre de recours est compétente pour étudier tout litige sur les résultats mais aussi tous ceux se présentant durant la session d'évaluation, et ce sur base du dossier du candidat (fiches de préparation et d'évaluation de l'examen pratique, travaux rentrés, rapport des chargés de cours, ...).

7 CONDITIONS DE DISPENSES ET D'ÉQUIVALENCES DE DIPLÔMES (Belgique ou étranger).

Ce chapitre répond à l'Art. 41. § 1^{er} du décret du 8 décembre 2006, au point 7 (conditions de dispenses de modules de formation).

Cette procédure est aussi explicitée à la section 7 de tous les cahiers de charges / référentiels de formation de tous les niveaux de formation.

La VAF (Valorisation des Acquis de Formation) et la VAE (Valorisation des Acquis de l'Expérience) permettent d'obtenir un diplôme/brevet/certification correspondant à un parcours de formation et/ou son expérience professionnelle. Les compétences acquises au fil des années peuvent être ainsi valorisées au même titre que si le candidat les avait acquises par une formation équivalente.

Ces termes VAE et VAF sont reprises sous l'acronyme « VAFE ».

Ces équivalences et/ou dispenses partielles ou totales se déclinent en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de formations, de brevets ou diplômes belges ou étrangers, ... Chaque situation est examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

Le principe général de cette « VAFE » permet la comparaison, via une procédure standardisée, entre des résultats d'acquis de formation / d'apprentissage ou les résultats d'acquis d'expériences et des résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier.

7.1 Conformité des dossiers VAFE à introduire

Afin d'introduire une demande de dispense en bonne et due forme, une procédure type et normalisée est prévue distinctement pour une procédure VAF et VAE.

Seuls les dossiers répondant à ces exigences seront pris en considération et pourront être admis à l'instruction et à l'analyse. L'envoi de tout autre document ou si la demande n'est pas adéquatement complétée ne pourra donc permettre une analyse du dossier. **La demande sera donc d'office refusée.**

Des critères de recevabilité sont également établis et notamment en référence aux prérequis de la formation (âge, expérience, pas de suspension fédérale, ...) mais aussi les dispositions langagières minimales correspondant aux cahiers des charges ad hoc (généraux et spécifiques).

Un dossier ne peut être introduit si une demande de VAFE a déjà été traitée par une autre instance (principe « Crossborder »). Le demandeur doit donc explicitement indiquer si une VAFE a déjà été introduite via un autre organisme ou instance ainsi que le résultat de celle-ci.

7.2 Valorisation des Acquis de Formation (VAF)

7.2.1 Base / recevabilité de la demande de VAF

Une demande de VAF ne peut être introduite et recevable que sur base :

- d'une certification⁴³ en rapport étroit avec les contenus visés (diplôme, brevet, certificat, attestation, ...) validée par un processus d'évaluation détaillée du parcours de formation par un opérateur / une institution / un organisme public d'un pays de l'UE. Les dossiers émanant d'un pays hors de l'UE pourront faire l'objet d'une analyse particulière. Les certifications devront néanmoins avoir été validées par le biais d'un opérateur / une institution / un organisme Public.
- d'un dossier conforme aux exigences de fond et de forme fixées par le Service Formation de cadres de l'Administration Générale du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un dossier distinct pour chaque partie du cursus de formation doit être introduit auprès de l'opérateur de formation.
- d'une connaissance langagière du français adaptée au profil de fonction et de compétence qu'exige la fonction de Moniteur Sportif Initiateur

7.2.2 Éléments à présenter pour une VAF

- Compléter adéquatement et signer un document formaté s'intitulant « Formulaire de demande de VAF »
- Ce formulaire doit contenir :
 - o Nom - Prénom
 - o Adresse officielle complète
 - o Lieu et date de naissance
 - o Mail
 - o Tél/Gsm.
 - o la discipline
 - o le niveau de qualification pour lequel une VAF est sollicité

⁴³ La certification est le résultat formel d'un processus d'évaluation et de validation obtenu lorsqu'une autorité compétente (publique dans le cadre du dispositif des formations de l'AG Sport) établit qu'un individu possède au terme d'un processus d'éducation et de formation les acquis correspondant à une norme donnée. (sur base d'une recommandation du parlement européen et du conseil du 23/04/2008 établissant le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie)

- Compléter le tableau suivant : « Formulaire de demande de VAF »

Code et nom du module pour lequel une dispense est sollicitée	Nom de l'organisme ayant délivré la « certification »	Intitulé du module / du cours	Connaissances / compétences développées	Résultats d'Acquis d'Apprentissages (descripteurs de connaissances et/ou de compétences)	Volume horaire (présentiel - non présentiel)	Forme d'évaluation et note obtenue	Docs annexés*
CS211_Organisation des structures fédérales							
CS222_Règlement technique							
CS221_Méthodologie et gestion de groupe							
CS222_Technologie au service de l'athlétisme							
CS223_Stage didactique							
CS224_Particularités des disciplines							
CS225_Techniques spécifiques par discipline							
CS231_Muscularisation de base							
CS232_Stretching							
CS233_Qualités physiques et leur efficacité							
CS234_Programmation : périodisation et organisation annuelle							
CS235_Moyens et formes d'entraînement							
CS236_Evaluation de l'entraînement							
CS237_Applications : travaux pratiques							
CS238_Renforcement musculaire							
CS241_Sécurité athlétique							

- Documents officiels en pièces-jointes au tableau formaté : brevets, diplômes,... ainsi que tout document en relation avec l'équivalence ou les dispenses demandées.
- Des copies (certifiées conformes au besoin peuvent être sollicitées) de ces brevets et diplômes doivent impérativement figurer en pièces-jointes au tableau formaté.
- Au sein du dossier constitué, le demandeur doit remettre, si possible, le cahier des charges des formations suivies.
- Ce cahier des charges ou tout autre document développera les contenus de formation, les volumes horaires pour chaque cours, les modalités des évaluations, les évaluations obtenues,... Ces dernières feront l'objet d'une attention particulière.
- Des évaluations objectives et justifiées par cours ou par module sont indispensables afin de permettre une analyse des plus objective.
- Pour les candidats non francophones, il y a lieu d'ajouter la traduction en français des documents (au besoin une traduction certifiée peut-être exigée).
- Les documents transmis doivent explicitement faire la preuve du niveau de compétence du demandeur.
- Au besoin des compléments d'informations peuvent toujours être sollicités par l'Administration Générale du Sport et/ou l'opérateur délégataire.

7.3 Valorisation des Acquis d'Expériences (VAE)

7.3.1 Base de la demande / recevabilité de VAE

Une demande de VAE ne peut être introduite que sur base :

- d'expériences pratiques avérées (un minimum de volume / quantité exigé) en étroite relation avec le champ de compétences visées (profil de fonction, public cible, cadre d'intervention, ...). Une expérience avérée, même très importante, pourrait ne pas dispenser le/la candidat.e de devoir participer à un/des modules de formation et/ou d'une forme d'évaluation.
- Exigences minimales d'expériences pratiques avérées* :
- Être ou avoir été un athlète avec un contrat professionnel durant minimum 2 ans
- Être professeur d'éducation physique et bénéficier de connaissances approfondies en athlétisme dans l'option concernée (minimum 3 ans dans le milieu)
- Avoir au minimum 5 années d'expérience dans l'encadrement d'un centre de formation en athlétisme avec une minimum de 200 hrs / an
- *Tous les cours de la thématique ne seront pas d'office dispensés, une analyse sera faites pour chaque module.
- d'un dossier conforme aux exigences de fond et de forme fixées par le Service Formation de cadres de l'Administration Générale du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un dossier distinct pour chaque partie du cursus de formation doit être introduit auprès de l'opérateur de formation.

7.3.2 Éléments à présenter pour une VAE

- Compléter adéquatement et signer un document formaté s'intitulant « Formulaire de demande de VAE »
 - Ce formulaire doit contenir :
 - o Nom - Prénom
 - o Adresse officielle complète
 - o Lieu et date de naissance
 - o Mail
 - o Tél/Gsm.
 - o le niveau de qualification pour lequel une VAE est sollicité

Tableau à compléter :



7.2 Entretien de VAFE

- Sur base d'un dossier jugé recevable, la Commission Pédagogique Mixte, peut planifier un entretien de "VAFE".
- L'entretien de VAFE doit permettre :
 - o de compléter des points du dossier VAFE dont la formulation ne serait pas jugée assez précise par la Commission Pédagogique Mixte ;
 - o de comparer les résultats d'acquis de formation/d'expériences avec les résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier VAFE ;
 - o de vérifier les résultats d'acquis de formation/d'expériences sur base des résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier VAFE.
- L'entretien VAFE est conduit par au moins deux membres de la Commission Pédagogique Mixte.
- Le candidat ne peut être accompagné par une tierce personne lors de l'entretien de VAFE

7.4 Frais de procédure pour une VAFE

- Des frais de procédures 75€ sont demandés au demandeur pour l'analyse du dossier de VAFE et de l'entretien de VAFE.

7.5 Procédures administratives VAFE (Où, comment et quand envoyer le dossier ?)

7.5.1 Où envoyer le dossier VAFE ?

- Le lieu d'introduction d'une VAFE spécifique doit se réaliser auprès de l'opérateur délégataire de formation. Le responsable des formations de cadres accusera la réception de celui-ci et en assurera le suivi

→ *Duval Thibaut*

Avenue du marathon 119 D

1020 Bruxelles

7.5.2 Comment envoyer le dossier VAFE ?

- Le dossier du demandeur doit se concevoir en version informatique téléchargeable et imprimable.
- Le dossier sera envoyé par mail au responsable des formations de cadres de l'opérateur de formation en y scannant tous les éléments constitutifs. Le dossier peut aussi être envoyé par courrier simple.
- Le dossier envoyé doit-être complet et envoyé en un seul « bloc ».

7.5.3 Quand solliciter un dossier VAFE ?

Une demande de VAFE peut être réalisée à tout moment. Toutefois pour des raisons organisationnelles et pratico-pratiques l'opérateur de formation peut indiquer ses dispositions.

7.6 Analyse concernant la demande de VAFE

Pour rappel, ces équivalences et/ou dispenses partielles ou totales se déclinent en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de formations, de brevets ou diplômes belges ou étrangers, ... Chaque situation est examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

L'analyse et les décisions par rapport à une VAFE sont réalisées par la Commission Pédagogique Mixte.

La Commission Pédagogique Mixte est une Commission de consultation et d'avis auprès de l'Administration Générale du Sport, des fédérations ou associations sportives désignées comme opérateurs délégataires de formations de cadres.

La Commission Pédagogique est composée de représentants de l'opérateur de formation délégataire et de représentants de l'administration et/ou d'autres opérateurs.

Cette commission d'avis porte essentiellement sur la formation des cadres dans la ou les disciplines concernées et plus particulièrement pour chaque type et chaque niveau de formation avec comme référence le cahier des charges / référentiel de formation ad hoc.

Le délai de traitement du dossier est fixé raisonnablement à 20 jours ouvrables (30 jours pour MStrain). Tout dépassement de ce délai est communiqué à la personne demandeuse. Cela n'octroie pas un droit automatique à la VAFE.

7.7 Décisions concernant la demande de VAFE

Sur base d'un dossier jugé recevable (cfr prescrits explicités ci-dessus), toute décision, positive ou non, sera communiquée à la personne demandeuse.

La décision de VAFE peut être totalement favorable, partiellement favorable ou défavorable.

Cette décision est explicitée et motivée. Notamment si une décision a été prise en ce qui concerne l'imposition d'évaluations intégrées ou non.

Dès lors, au sein de la décision sera décliné les compétences recherchées mais aussi comment la personne demandeuse sera potentiellement évaluée en rapport avec le référentiel de formation ad hoc.

La décision concernant la demande de VAFE ne mettra pas en doute les formations suivies, ni les diplômes obtenus. La procédure permet la mise en place d'un processus de vérification des compétences du demandeur.

Si le demandeur n'est pas en accord avec la décision exprimée il peut formuler un recours motivé auprès de la Commission Pédagogique Mixte aux mêmes conditions que celles énoncées au chapitre (voir section 6) concernant les recours et procédures.

7.8 Valorisation des anciennes formations spécifiques ADEPS

7.8.1 Cours généraux :

En ce qui concerne les cours généraux et ce afin de standardiser des VAF une liste de dispense par niveau a été publiée. Elle reprend les dispenses possibles pour les "anciens" cours généraux, les bacheliers en Éducation Physique,...

Ces informations sont présentes sur le site de l'ADEPS (www.sport-adeps.be).

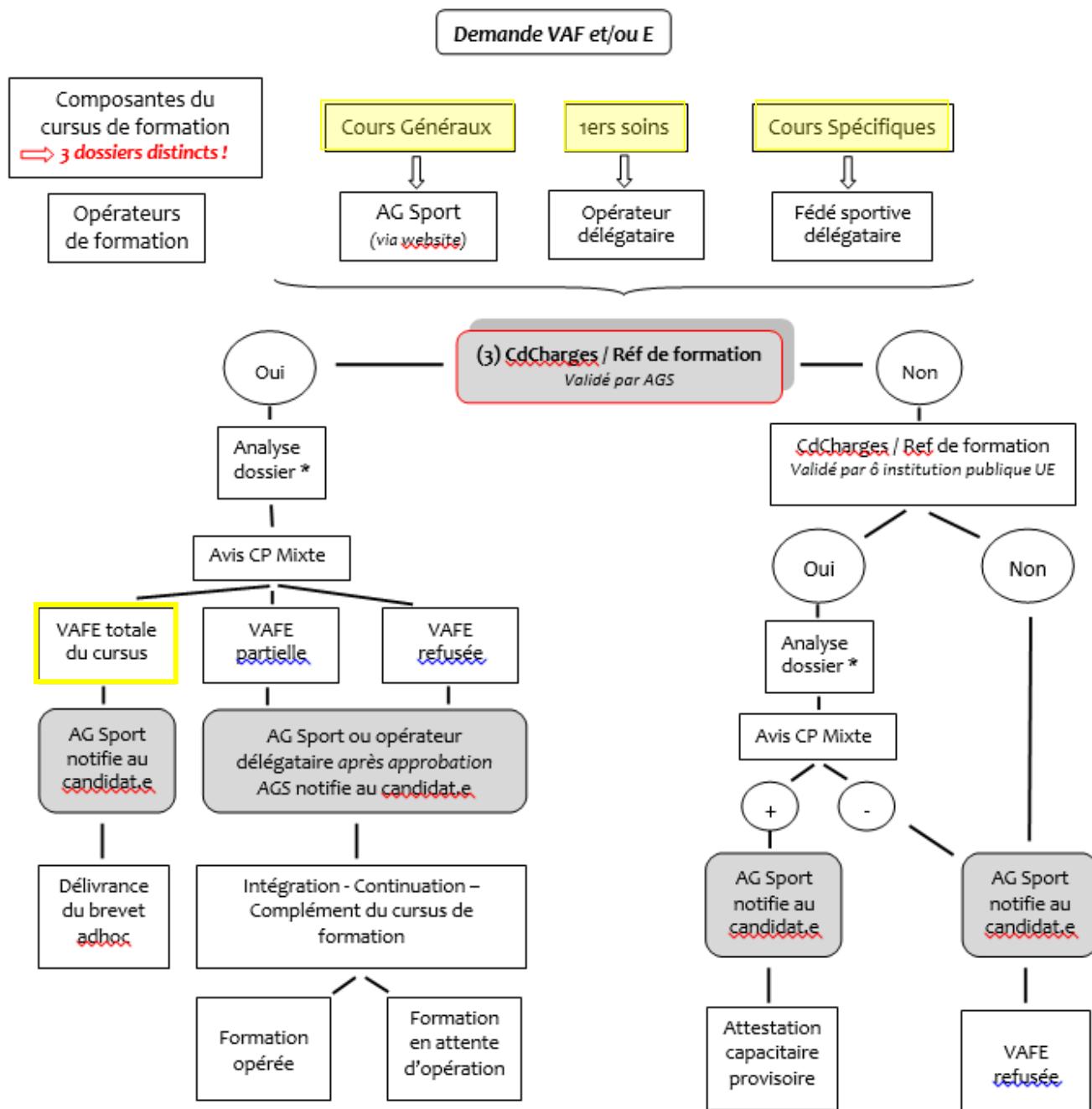
7.8.2 Cours spécifiques

Anciennes Formations		Nouvelles Formations
Niveau	Période	Éducateur
<u>Concerne tous les anciens niveaux de formation</u> <u>Module de formation constituant un prérequis à la certification / à l'homologation de tout brevet Moniteur Sportif par l'Administration Générale du Sport.</u>		<p>Module 1.4 Une pratique en toute sécurité : les premiers soins en milieu sportif</p> <p>Module 232 Aspects psycho émotionnels et environnementaux de la performance sportive</p>
Niveau 2 autre famille	2002 - 2014	<p>Réussite des CG MSIn et MSEdu de l'ADEPS</p> <p>Recyclage des modules : CS211 Organisation des structures fédérales CS222 Technologie au service de l'athlétisme</p> <p>Présence et évaluation des modules : CS223 Stage didactique CS224 Particularité des disciplines CS225 Techniques spécifiques par discipline CS233 Qualités physiques et leur efficacité CS234 Programmation : périodisation et organisation annuelle CS235 Moyens et Formes d'entraînement CS236 Évaluation de l'entraînement CS237 Application : travaux pratiques CS238 Renforcement musculaire spécifique</p>
Niveau 2 DF	2002 - 2014	<p>Réussite des CG MSIn et MSEdu de l'ADEPS</p> <p>Recyclage des modules : CS211 Organisation des structures fédérales CS222 Technologie au service de l'athlétisme CS234 Programmation : périodisation et organisation annuelle CS235 Moyens et Formes d'entraînement</p>
Aide Moniteur	Avant 2003	<p>Réussite des CG MSIn et MSEdu de l'ADEPS</p> <p>Recyclage des modules : CS211 Organisation des structures fédérales CS222 Technologie au service de l'athlétisme</p> <p>Présence et évaluation des modules : CS223 Stage didactique CS224 Particularité des disciplines CS225 Techniques spécifiques par discipline CS233 Qualités physiques et leur efficacité CS234 Programmation : périodisation et organisation annuelle CS235 Moyens et Formes d'entraînement CS236 Évaluation de l'entraînement CS237 Application : travaux pratiques CS238 Renforcement musculaire spécifique</p>
Aide-Moniteur DF	Avant 2003	<p>Réussite des CG MSIn et MSEdu de l'ADEPS</p> <p>Recyclage des modules : CS211 Organisation des structures fédérales</p>



		<p>CS222 Technologie au service de l'athlétisme CS234 Programmation : périodisation et organisation annuelle CS235 Moyens et Formes d'entraînement</p>
Moniteur DF	Avant 2004	<p><i>Réussite des CG MSIn et MSEdu de l'ADEPS</i> Recyclage des modules : CS211 Organisation des structures fédérales CS222 Technologie au service de l'athlétisme</p>
Moniteur autre option	Avant 2004	<p><i>Réussite des CG MSIn et MSEdu de l'ADEPS</i> Recyclage des modules : CS211 Organisation des structures fédérales CS222 Technologie au service de l'athlétisme Présence et évaluation des modules : CS223 Stage didactique CS224 Particularité des disciplines CS225 Techniques spécifiques par discipline CS233 Qualités physiques et leur efficacité CS234 Programmation : périodisation et organisation annuelle CS235 Moyens et Formes d'entraînement CS236 Évaluation de l'entraînement CS237 Application : travaux pratiques CS238 Renforcement musculaire spécifique</p>
Niveau 3 DF	2003 - 2014	<p><i>Réussite des CG MSIn et MSEdu de l'ADEPS</i> Recyclage des modules : CS211 Organisation des structures fédérales CS222 Technologie au service de l'athlétisme</p>
Niveau 3 autre option	2009 - 2014	<p><i>Réussite des CG MSIn et MSEdu de l'ADEPS</i> Recyclage des modules : CS211 Organisation des structures fédérales CS222 Technologie au service de l'athlétisme Présence et évaluation des modules : CS223 Stage didactique CS224 Particularité des disciplines CS225 Techniques spécifiques par discipline CS233 Qualités physiques et leur efficacité CS234 Programmation : périodisation et organisation annuelle CS235 Moyens et Formes d'entraînement CS236 Évaluation de l'entraînement CS237 Application : travaux pratiques CS238 Renforcement musculaire spécifique</p>
Entraîneur DF	Avant 2002	<p><i>Réussite des CG MSIn et MSEdu de l'ADEPS</i> Recyclage des modules : CS211 Organisation des structures fédérales CS222 Technologie au service de l'athlétisme</p>
Entraîneur autre option	Avant 2002	<p><i>Réussite des CG MSIn et MSEdu de l'ADEPS</i> Recyclage des modules : CS211 Organisation des structures fédérales CS222 Technologie au service de l'athlétisme Présence et évaluation des modules : CS223 Stage didactique CS224 Particularité des disciplines CS225 Techniques spécifiques par discipline CS233 Qualités physiques et leur efficacité CS234 Programmation : périodisation et organisation annuelle CS235 Moyens et Formes d'entraînement CS236 Évaluation de l'entraînement CS237 Application : travaux pratiques CS238 Renforcement musculaire spécifique</p>

7.9 Tableau synthèse complet des procédures "VAFE"



*Analyse du dossier sur base de sa conformité aux prescrits (voir ci-dessus : "conformité des dossiers à introduire")

**** Tout dossier émanant d'une institution / d'un organisme public non UE fera l'objet d'une étude particulière.**

8 REFERENTIEL « CERTIFICATION » : DESCRIPTION DES RÈGLES D'HOMOLOGATION ET D'OBTENTION DES BREVETS

Ce chapitre répond à l'Art. 41. § 1er du décret du 8 décembre 2006, au point 8 (les modalités de l'homologation des brevets).

Pour que les parcours de formation soient homologués / certifiés par l'octroi d'un brevet de l'AG Sport, une procédure stricte doit être scrupuleusement respectée.

Cette dernière se déroulera via notamment le programme informatique « Gestion de cours » lorsque l'édition de formation a été administrativement introduite par ce biais (au plus tôt à partir du 01 janvier 2016). Les autres éditions conservent la procédure habituellement mise en place précédemment (fichiers xls).

L'outil « Gestion de cours » (COFED) est une application web, gérée par l'Administration Générale du Sport (ADEPS). Elle permet aux fédérations sportives et aux opérateurs de formations de communiquer entre autres la liste des candidats qui suivent une formation dans le but d'obtenir un brevet Adeps.

Ce programme automatise entièrement le transfert des coordonnées administratives au sein de la base de données des brevetés de l'Administration et de là les frais administratifs de l'ensemble de la procédure à s'acquitter. Il permet aussi un certain suivi pédagogique du parcours de formation desdits candidats.

Après avoir satisfait à l'ensemble des différentes étapes de son cursus de formation, chaque candidat potentiellement homologable sera soumis à validation par l'opérateur de formation auprès de l'AG Sport.

In fine, si les validations pédagogiques et administratives sont aussi validées par l'Administration, un brevet homologué / certifié est alors envoyé à chaque lauréat officialisant ainsi le niveau acquis.

Pour toutes informations / changement de coordonnées / concernant les brevets :

Fédération Wallonie-Bruxelles

Administration générale du sport

Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles

Service Formation des cadres sportifs (brevets)

Lundi - Mardi - Jeudi de 09h00 à 11h45 et 13h30 à 16h00

tél 02/413 29 07

email : adeps.brevets@cfwb.be

Il est par ailleurs de la responsabilité du détenteur d'un brevet de maintenir ses compétences à jour par le biais de formations continuées en adéquation avec son champ de compétences.

9 ANNEXES

9.1 Convention de Stage



CONVENTION DE STAGE



Cette convention de stage est relative à un stage :

Pour le niveau de Moniteur Sportif Éducateur

ARTICLE 1 : LES ACTEURS DU STAGE

Le stagiaire

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Email : _____ Tél : _____

Année de formation : _____

Le Maître de stage

Nom : _____

Prénom(s) : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Email : _____ Tél. : _____

Niveau de qualification Adeps : _____

Le Maître de Stage s'engage à :

- Donner au stagiaire des tâches à réaliser ainsi que des responsabilités correspondant à leurs connaissances, aptitudes et compétences, aux objectifs du stage et garantir la bonne adéquation des équipements et des supports.
- Remplir 10 fiches de guidance et 10 grilles d'évaluation et les transmettre tant au stagiaire qu'au responsable des formations LBFA en respectant les délais (cfr Chapitre 5)

ARTICLE 2 : STRUCTURE ACCUEILLANTE

Nom :

Adresse :

Code postal : _____ Commune :

Personne de contact : _____ Gsm :

Email pers. contact :

ARTICLE 3 : DÉFINITION DU STAGE ET ENGAGEMENT

Les parties s'engagent dans un partenariat avec la LBFA en matière de stage et adhèrent à la notion de stage telle que définie par la LBFA :

Le stage donne la possibilité d'acquérir une expérience pratique.

Le stage doit permettre de développer les acquis d'apprentissage suivant :

- Acquérir une expérience pratique dans un groupe correspondant ;
- Mettre en pratique les notions vues au cours de la formation (Cf. descriptif des modules de formation Moniteur Sportif Éducateur en athlétisme) ;
- Renforcer ses compétences didactiques, d'acquérir les comportements et modes de fonctionnement requis par la fonction de Moniteur Sportif Éducateur en Athlétisme.
- Développer la capacité d'application des principes théoriques et méthodologiques ;
- Exercer la capacité d'analyse critique du candidat ;
- S'intégrer dans une équipe.

ARTICLE 4 : RESPECT DES RÈGLES EN VIGUEUR

Les partenaires assurent avoir pris connaissance du dossier de stage et s'engagent à respecter tous les points de celui-ci, à utiliser les documents officiels conçus à cet effet et présents dans ce dossier.

ARTICLE 5 : CONFIDENTIALITÉ

Le stagiaire reconnaît que, sauf stipulation écrite contraire, sont réputées confidentielles les informations (documents pédagogiques, savoir-faire, projets, listing d'athlètes...) auxquelles il aura accès directement ou indirectement dans l'exécution des tâches qui lui seront confiées.

En aucun cas, tant pendant l'exécution du stage qu'après son terme, quelle que soit la nature ou la forme de ces informations, le stagiaire n'en divulguera le contenu de quelque façon que ce soit et n'en fera usage pour son propre compte ou le compte d'un tiers.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITÉ CIVILE ET ASSURANCES

La structure d'accueil et le stagiaire (pour les dommages qu'il pourrait causer aux personnes u aux biens dans le cadre de son stage) déclarent être assurés.

ARTICLE 7 : ABSENCE ET INTERRUPTION DU STAGE

Toute difficulté survenue dans le déroulement du stage devra être portée à la connaissance de tous les intéressés afin d'être résolue au plus vite.

Interruption temporaire :

Pour toute interruption du stage (maladie, maternité, absence injustifiée...) le M.S. avertira le responsable des formations LBFA par courriel.

Interruption définitive :

En cas de volonté d'une des trois parties (Structure d'accueil, opérateur de formation (LBFA), stagiaire) d'interrompre définitivement le stage, celle-ci devra immédiatement en informer les deux autres parties par écrit. Les raisons invoquées seront examinées en étroite concertation. La décision définitive d'interruption du stage ne sera prise qu'à l'issue de cette phase de concertation.

ARTICLE 8 : PROGRAMME DU STAGE

Date prévue du début du stage : ____ / ____ / ____

Date prévue de fin du stage : ____ / ____ / ____

DATES PRÉVUES :

10 séances d'entraînement de 2 heures

1.	6.
2.	7.
3.	8.
4.	9.
5.	10.

Resp. formations
LBFA

Date + signature

Maître de Stage

Signature + Nom

Structure accueillante

Signature + Nom

Stagiaire

Signature + Nom

9.2 Fiche de guidance



FICHE DE GUIDANCE



RÈGLES GENERALES:

En plus de l'évaluation que le Maître de stage doit réaliser pour le stage, il doit également effectuer une guidance dans le cadre de la formation du stagiaire afin que celui atteigne les objectifs terminaux en fin de stage.

Ces guidances servent à orienter, guider le stagiaire en cours de route et fixer des objectifs intermédiaires qui seront des moyens d'atteindre les compétences terminales. C'est un moyen de communication précieux pour les 3 parties (Maître de stage, stagiaire et opérateur de formation)

A cet effet, le Maître de stage doit utiliser la fiche qui se trouve à la page suivante et les réaliser en parfaite transparence avec le stagiaire.

Le stagiaire fera autant de copie que de leçons (normalement 10) et après chaque guidance, le stagiaire doit scanner et envoyer la fiche par email au responsable des formations LBFA.

Ces fiches doivent rester dans le dossier de stage du stagiaire et doivent être présentées à chaque fois que le responsable des formations de la LBFA le demande ou à chaque fois qu'un chargé de mission effectue une visite sur les lieux du stage

FICHE DE GUIDANCE N°/10

Nom stagiaire :

Nom Maître de stage :

Date de la visite : _____ / _____ / _____

Manquements

Gestion matérielle : Espace, timing, matériel...

Solutions, moyens, conseils

Gestion sécuritaire :

Gestion des contenus d'apprentissage :

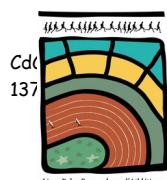
Gestion relationnelle : Communicat°, rétroact°

Gestion de la méthode :

Signature M.S

Signature stagiaire

9.3 Fiche de préparation de séance



CdC
137



Fond_

tisme_V2.0



20190101

132 / 137

STAGE MONITEUR SPORTIF ÉDUCATEUR en Athlétisme
Exemplaire type d'une séance d'entraînement

Candidat : NOM PRÉNOM

LIEU CERCLE

Maître de stage : NOM PRÉNOM

Séance du : de h..... à h.....

Nombre d'athlètes prévus :(enfants de 7 à 12 ans)

THÈME(S) DE LA SÉANCE (disciplines enseignées)

1.....

2.....

3.....

SCHÉMA DE LA SÉANCE (description des différents exercices et progressions dispensés).

ÉCHAUFFEMENT

DURÉE

CORPS DE LA SÉANCE

DURÉE

RETOUR AU CALME

DURÉE

REMARQUES ÉVENTUELLES

**Signature stagiaire
Stage**

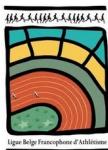
Signature Maître de

9.4 Évaluation journalière du stage didactique

ÉVALUATION JOURNALIÈRE DU STAGE

MSEducateur

Evaluation



Nom :
Prénom :
Club :

NA EA A AM

Savoir-faire didactiques, méthodologiques, pédagogiques	Savoir-être	Prépa écrite	Pensée, structurée, soignée	
			Terminologie précise et concise	
			Relation avec les objectifs fixés	
			Implication motrice – quantité de mouvement	
			Adaptés aux capacités des apprenants	
			Possibilité d'évolution	
			Préparer, vérifier, ranger le matériel	
			Placer le matériel avec efficacité	
			Aménager et occuper l'espace	
			Enchaîner les situations efficacement	
Organiser	Communiquer, animer	Organiser	Structurer les situations d'apprentissage	
			Envisager un retour au calme	
			Audibilité	
			Concision	
			Précision	
			Stimulation/valorisation/encouragement	
			Relances (consignes, motivation, ...)	
			Adaptation au public (vocabulaire, ton, ...)	
			Installation d'un climat positif	
			Implication dans les exercices proposés	
Prendre en mains, superviser	Donner du sens et faire évoluer la séance	Prendre en mains, superviser	Installation des conditions d'écoute	
			Passage efficace du rassemblement à l'activité	
			Supervision des exercices	
			Démonstration magistrale	
			Démonstration par les pratiquants	
Donner du sens et faire évoluer la séance	Prendre en mains, superviser	Prendre en mains, superviser	Sensibilité aux objectifs	
			Donner une image claire du but à atteindre	
			Évoluer en diversité et ou en qualité	
			Pertinence et adéquation des consignes	
			Bilan de fin de séance	
			Pontualité	
Prépa écrite		Prépa écrite	Tenue vestimentaire appropriée	
Savoir-être		Savoir-être	Jouer son rôle de personne ressource	
Organiser		Organiser	Adopte un style coopératif	
Prendre en mains, superviser		Prendre en mains, superviser	Est dynamique dans son langage corporel	
Donner du sens et faire évoluer la séance		Donner du sens et faire évoluer la séance	Donne de l'entraînement	
Prépa écrite		Prépa écrite	Est patient	
Savoir-être		Savoir-être	Suscite de l'intérêt	

Remarques complémentaires

Maître de stage

Nom :

Prénom :

Club :

diplôme :

Date et signature

La grille d'évaluation complétée et signée est à renvoyer avec la fiche de guidance au responsable des formations.

9.5

Évaluation finale du stage didactique



ÉVALUATION FINALE DU STAGE MSEducateur

NA EA A AM

Savoir-faire didactiques, méthodologiques, pédagogiques	Choix des tâches	Prépa écrite	Pensée, structurée, soignée
			Terminologie précise et concise
	Organiser	Organiser	Relation avec les objectifs fixés
			Implication motrice – quantité de mouvement
			Adaptés aux capacités des apprenants
			Possibilité d'évolution
	Communiquer, animer	Communiquer, animer	Préparer, vérifier, ranger le matériel
			Placer le matériel avec efficacité
			Aménager et occuper l'espace
			Enchaîner les situations efficacement
			Structurer les situations d'apprentissage
			Envisager un retour au calme
Savoir-être	Prendre en mains, superviser	Prendre en mains, superviser	Audibilité
			Concision
	Donner du sens et faire évoluer la séance	Donner du sens et faire évoluer la séance	Précision
			Stimulation/valorisation/encouragement
			Relances (consignes, motivation, ...)
			Adaptation au public (vocabulaire, ton, ...)
	Donner du sens et faire évoluer la séance	Donner du sens et faire évoluer la séance	Installation d'un climat positif
			Implication dans les exercices proposés
			Installation des conditions d'écoute
			Passage efficace du rassemblement à l'activité
			Supervision des exercices
			Démonstration magistrale
	Donner du sens et faire évoluer la séance	Donner du sens et faire évoluer la séance	Démonstration par les pratiquants
			Sensibilité aux objectifs
			Donner une image claire du but à atteindre
			Évoluer en diversité et ou en qualité
			Pertinence et adéquation des consignes
			Bilan de fin de séance
			Pontualité
			Tenue vestimentaire appropriée
			Jouer son rôle de personne ressource
			Adopte un style coopératif

Cotation

.... /30

Maître de stage

Nom :
 Prénom :
 Club :